

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
26 f. 15 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

Chaque numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 6 décembre 1848.

C'est une belle vertu que la modération, mais encore faut-il qu'elle ne soit pas simplement un masque destiné à cacher les passions les plus violentes; qu'importe de se dire modéré, si les actes sont d'un furieux?

Cette pensée nous vient à propos de la déplorable signification que la candidature du prince Louis acquiert de jour en jour. C'est en vain que le prince lui-même, dans son manifeste, a pris la peine de déclarer qu'au bout de quatre ans il remettrait le pouvoir entre les mains d'un nouvel élu; les partis hostiles, les hommes modérés, comme ils s'intitulent dérisoirement, ne se tiennent pas pour liés par cette déclaration.

Écoutez les commentaires de leur vote futur, lisez les feuilles royalistes de toutes couleurs: c'est bien une protestation contre la République, c'est bien une protestation contre son origine et ses conséquences qu'ils entendent formuler le 10 décembre.

Et l'on veut que nous autres républicains nous écoutions ces propos de sang-froid; on s'étonne de nous voir attaquer chaque jour avec tant de persistance cette menaçante candidature; on va jusqu'à dire que nous faisons de l'intimidation en prophétisant des troubles et la guerre civile.

Mais les royalistes s'imaginent donc que les républicains laisseront s'écrouler la République les bras croisés? mais ils ne savent donc pas que les républicains ont pour eux le droit, qu'en défendant la République ils sont dans la légalité?

Nous avions pensé que la République donnait une issue à toutes les ambitions légitimes, ouvrant la porte à toutes les réformes, reconnaissant la souveraineté de chacun et de tous, les révolutions devenaient impossibles; nous nous étions trompés, tous les partis mécontents s'apprêtent à une revanche.

Ils peuvent nous la présenter; enfermés dans la Constitution comme dans une citadelle inébranlable, nous l'acceptons. Si les anciens conservateurs ont le goût de l'inconnu, qu'ils l'affrontent; les républicains ont assez prouvé qu'ils ne s'en épouvantaient guère pour leur propre compte; la carrière des aventures a moins de ténèbres pour eux que pour d'autres. Ils savent bien que si l'idée démocratique remue à cette heure toute la vieille Europe, cette idée ne sera pas étouffée en France. Les larmes des rois qui pleurent leur sceptre perdu n'éteindront pas le volcan allumé depuis soixante ans; quelles que soient les tempêtes qui se préparent, l'étoile ne tardera pas à sortir des nuages qui pourraient la voiler, mais non la faire disparaître.

Les royalistes s'abusent dans leur calcul; ils s'imaginent que du moment où la France tombera dans l'anarchie qu'ils méritent, elle se jettera dans les bras de la royauté.

Il n'en serait pas ainsi. La France suivrait ceux qui les premiers feraient tête à l'anarchie; or, nous sommes sûrs que ceux-là ne seraient pas les partisans de la royauté. Toutes les fois que des troubles sociaux ont éclaté, ce parti-là s'est caché prudemment; il n'a jamais fait de l'ordre qu'après l'agitation. Ce n'est pas de lui qu'est venue la première résistance après Février.

Ce n'est ni M. Thiers, ni M. Molé, ni M. Barrot, ni M. Bugeaud lui-même, qui aujourd'hui brandit son sabre avec tant

d'ostentation, ce ne sont pas tous ces courageux grands hommes qui ont donné le signal de la réaction modérée qu'ils exploitent si effrontément aujourd'hui.

Si l'agitation descendait de nouveau dans la rue, si le pouvoir tombait entre les mains des hommes qu'ils affectent de redouter avec une si ridicule terreur, vous les verriez tous retourner dans leurs terres et s'effacer comme devant.

Que les royalistes le sachent bien, les républicains resteront constamment dans la légalité, dans la Constitution; mais ils ne souffriront pas qu'on y porte atteinte. La violation de la Constitution serait le signal de la guerre civile; si les modérés veulent tenter ce jeu-là, qu'ils l'essaient, nous leur en laissons la responsabilité. Pour nous, tout notre devoir est dans ces mots: vigilance et fermeté.

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur,

Il ne m'appartient pas d'entrer dans la lutte que vous soutenez aujourd'hui avec avantage pour le parti de l'ordre et de la liberté, je viens seulement rappeler à nos concitoyens, par la voie de votre journal, quelques faits historiques de notre époque qu'ils semblent déjà oublier; leur exposé, j'en suis sûr, servira à éclairer la conscience d'un certain nombre d'hommes dont il n'est pas permis de soupçonner les intentions, mais qui peuvent dans la question de la présidence se laisser égarer par des affections anciennes, par des souvenirs de gloire, ou bien qui peuvent être dupes des suggestions perfides, des manœuvres habiles des ennemis de la République.

En appuyant le général Cavaignac, en demandant pour lui le vote de tous les patriotes, je ne serai pas taxé d'ambition: j'ai 69 ans, je vis à la campagne d'où mes infirmités ne me permettent plus de sortir; je ne serai pas accusé de haine pour le prince Louis: j'ai été le serviteur dévoué de son oncle; j'ai été destitué, ruiné, proscrit en 1815 pour avoir été sous l'Empire fonctionnaire public durant huit années; j'ai été persécuté comme bonapartiste dangereux par les royalistes qui exaltent aujourd'hui le neveu, après avoir renversé et essayé de flétrir l'empereur. Mes sentiments profonds de respect et d'amour pour le grand homme ont autrefois guidé ma conduite, ils me servent encore de règle dans les circonstances présentes; c'est sa volonté que j'accomplis en repoussant celui qui ose se parer de son nom pour s'imposer à la France.

Est-il possible que tous nos braves soldats, que tous les hommes qui ont été témoins des événements de 1814 et 1815, qui ont eu l'honneur d'approcher l'empereur, de vivre sous lui, aient oublié la juste flétrissure dont il a frappé dans ses écrits sa famille qui a honteusement trahi la France et hâté nos revers?...

Le prince Louis réclame la succession de l'empereur; mais lisez le *Mémorial de Sainte-Hélène*. Son père, roi de Hollande, ne s'est-il pas appliqué à ruiner le système que Napoléon voulait faire prévaloir dans l'intérêt de notre pays?... Son père n'a-t-il pas préféré l'alliance anglaise à la nôtre? Le désir de conserver un trône n'avait-il pas détruit en lui l'amour de la mère-patrie?...

Murat, dont le fils est représentant en attendant mieux, n'a-t-il pas été le plus ingrat des hommes? Joseph a-t-il répondu à la confiance de son frère? Jérôme, encore vivant, sa-

crifiant au veau d'or, a-t-il craint de marier sa fille à un sujet de l'empereur de Russie, à un Demidoff dont l'or aujourd'hui paie les services électoraux rendus à la famille?

Lucien ne s'est-il pas montré jaloux et passionné vis-à-vis de son frère?

Ces hommes, que Napoléon dans sa puissance avait institués les représentants et les soutiens de la France, se sont-ils montrés dignes de ses bienfaits? ont-ils compris son génie? ont-ils paru à la hauteur de leur position?

Lorsque la main protectrice n'a plus été là pour les soutenir, ne les avons-nous pas vus tous dans leur exil réclamer auprès des puissances étrangères, des Bourbons, non pour obtenir quelque adoucissement dans le sort de la victime de Sainte-Hélène, mais pour sauver quelques millions du naufrage?...

Et ce sont les fils de tels hommes qui osent aujourd'hui venir réclamer l'héritage de l'empereur, qui se font un titre de son nom glorieux! Mais qu'ont-ils fait, eux? que font-ils pour le soutenir? Pour venir exploiter la révolution et le peuple, ils se posent comme les continuateurs de son génie; ils émettent les idées napoléoniennes. Un seul rayon de son âme est-il passé dans la leur? l'ont-ils prouvé? L'ambition seule suffit-elle pour justifier de semblables prétentions? Quels sont les mérites du prince Louis? La France voudrait-elle honorer en lui la conduite du père? Voudrait-elle récompenser de misérables intrigues, approuver les ridicules tentatives de Strasbourg et de Boulogne, dans lesquelles Louis-Napoléon, poursuivant l'empire, n'a pas hésité à blesser de sa propre main un Français, un brave soldat qui remplissait sa consigne? Voudrait-on glorifier la démarche de cet homme qui, après s'être laissé prendre comme un fanfaron, a fait humblement acte de soumission à Louis-Philippe qu'il avait voulu détrôner?...

Avec de tels antécédents, quels sont ses guides? quels sont donc les hommes qui poussent ce Français d'hier, ce candidat improvisé? Le peuple trouvera-t-il parmi eux des noms chers au pays, qui méritent sa confiance?

En première ligne, *Emile Girardin*, l'écrivain de la *Presse*, qui a figuré sur les bancs de la police correctionnelle, répond de son pupille, apprécie et vante ses vertus... Il doit s'y connaître. Nous pouvons être tranquilles sur le sort de la République.

Molé, un des assassins juridiques du maréchal Ney, qui a voulu par cette condamnation se faire pardonner d'avoir servi l'Empire, est devenu le confident, le familier du prince Louis, le protégé et le présente à la France. — Avis aux républicains. *Larochejaquelein* l'appuie en Vendée; de la *Guichardière*, *Duplessis de Grenedan*, de *Kersabiec* travaillent pour lui.

Georges Cadoudal, l'héritier de l'assassin de Bonaparte premier consul, *Georges Cadoudal*, le parent de l'auteur de la machine infernale, est secrétaire d'un comité de chouans qui recommande Louis-Napoléon Bonaparte à tous ceux qui partagent leurs principes, qui ont fait en 1835 avec la duchesse de Berry la guerre de Vendée, à tous ceux qui ont fait auprès d'*Henri V* le pèlerinage de Londres.

Voilà quelques uns des hommes auxquels le prince Louis n'a pas craint de s'allier; c'est fort de leur concours et de leur vote qu'il ose nous promettre dans son programme l'ordre, l'union, le progrès et la République. Le peuple doit con-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 7 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

L'écuyer somme de nouveau la princesse fugitive de le suivre, et, étendant sa lourde main couverte du gantelet de fer, il va la poser sur l'épaule de l'impératrice.

A ce mouvement insolent, Edgard sent un froid de glace courir dans ses veines; tout son corps frémit; l'ivresse de la colère jaillit à son cerveau. Dans un élan de force surnaturelle et d'exaltation terrible, porté en avant comme s'il n'était que d'air et de feu, il s'élance sur le soldat, arrache le sabre à deux mains qui pend à sa ceinture, lui en assène un coup dans la gorge, et l'étend mort sur la terre.

Un instant tout reste immobile. Edgard, le visage pâle mais rayonnant de fanatisme chevaleresque, tient le sabre dégouttant de sang à la main. En voyant ce jeune homme, si frère encore et si beau, vainqueur de ce colosse bardé de fer, on pourrait croire à un miracle du ciel.

Cependant les deux soldats qui suivaient l'écuyer s'avancent. Les graves et ponctuels lansquenets ne songent point à venger leur chef, n'ayant pas reçu d'ordre pour cela; ils veulent seulement accomplir le devoir que la mort lui fait interrompre, et se placent de chaque côté de la princesse dans l'intention manifeste de l'arrêter.

Un cri de désespoir s'élève de ce côté. Norberg est sans armes. Lénore s'est jetée au-devant de sa maîtresse et l'entoure de ses bras.

Edgard tient toujours son sabre formidable, mais la réflexion le brise et l'accable; il sent qu'il ne peut rien contre deux adversaires. Sophie appelle Dieu à son secours.

Sa prière a été entendue. On entend un mouvement dans les rameaux du taillis qui borde le sentier, et une voix sonore, retentissante, prononce ces mots :

— Respect à Sophie de Bavière !

Au son de cette voix, la princesse tressaille et presse ses mains sur son cœur, car cette voix qui a pénétré son sein comme un trait rapide y répand une émotion aussi douce que violente. Elle a cru reconnaître la voix d'Henri Walimore, non faible et voilée comme lorsqu'il revenait, fantôme invisible, lui parler du sein de la tombe, mais imposante et profonde comme lorsqu'il était de ce monde.

Elle a oublié tout le reste; palpitante, le regard fixe, toute son âme est attachée sur l'endroit où taillis d'où sont sorties ces paroles.

La première lueur du matin qui éclairait vaguement les objets est encore plus faible dans l'épaisseur du bois et dissipe à peine les ombres; c'est là que dans un cintre noir, formé par les rameaux d'arbres dépouillés, on voit paraître celui dont la voix s'est fait entendre... mais c'est un vieillard à la haute taille, aux cheveux blancs, à la barbe blanche confusément mêlée, à l'aspect inconnu.

Sophie à cette vue laisse retomber ses mains qu'elle tenait jointes avec ardeur et penche la tête sur sa poitrine.

Mais les deux soldats, à l'aspect du vieillard, à son ordre, ont fait un pas en arrière et se tiennent dans une attitude respectueuse et presque craintive. Le puissant médiateur fait un signe aux hommes d'armes qui s'approchent de lui; il leur dit quelques mots à voix basse suivis d'un geste de commandement, puis le vieillard et les soldats disparaissent à l'instant même dans la profondeur du bois.

Tout cela s'est passé avec tant de rapidité, le silence et le désert de la campagne sont maintenant si profonds, qu'on pourrait prendre l'événement qui vient de se dérouler pour une hallucination bizarre. Mais le corps sanglant d'un homme couché sur le sable croise les pas des voyageurs et les rappelle à la réalité.

La princesse, blessée de ces terreurs et plus encore de l'émotion insensée mais si puissante qui a secrètement bouleversé son âme, demeure languissamment appuyée sur l'épaule de Lénore.

XIII.

A TRAVERS CHAMPS.

A l'approche du matin, le ciel était devenu pur; un calme profond avait succédé au tumulte du vent; la pluie chassée de l'atmosphère ne tombait plus que des rameaux d'arbres que les voyageurs froiaient en passant.

Ils suivaient un chemin creux encaissé de hauts buissons de houx

et de frêne. L'ombre régnait encore dans cette profondeur, la mousse humide assoupissait le bruit des pas, et ce passage favorable formait aux transfuges une retraite voilée en même temps que la route.

L'impératrice et sa dame d'honneur unissaient le pas de leurs montures et cheminaient l'une près de l'autre, escortées par les deux cavaliers qui veillaient attentivement sur elles.

Après une nuit d'irritation cruelle, ce moment d'une tristesse plus douce et de dangers moins immédiats suffisait pour rasséréner l'âme de Sophie de Bavière et de ses compagnons de voyage.

Ces quatre personnes unies par des liens de cœur, de nature différente, mais qui faisaient également sentir leur douceur, trouvaient un bien-être instinctif dans ce cercle d'affection; de quelque côté qu'elles tournassent leurs regards, elles rencontraient un regard sympathique et tendre, et, à leur insu même, elles respiraient le bonheur avec l'air épuré du matin. En gravissant et descendant sans cesse ces chemins couverts et plantureux, les voyageurs bérçaient leurs craintes, leurs douleurs; le pays tout boisé et mouvementé leur offrait à chaque pas des asiles ombragés, mystérieux, et ils croyaient presque s'en aller dans un monde de paix et d'union charmante.

Ils voyagèrent ainsi jusqu'au point du jour.

Un instant, en longeant le pied d'une colline rocailleuse et touffue, les fugitifs crurent remarquer, sur la hauteur où donnaient les premiers rayons du crépuscule, quelques lueurs rapides comme celles que jette l'acier des armes, et entendre un bruit de pas au milieu du frémissement des arbres; mais ces indices alarmants disparurent bientôt.

D'ailleurs, on apercevait déjà, comme une forme blanchâtre détachée au milieu des bois, la montagne au flanc de laquelle le château des Croix, habité par la comtesse de Norberg, était suspendu, et on devait y arriver avant une heure.

Cette réflexion, faite par les voyageurs, les rassura presque entièrement.

— N'importe, dit Edgard, j'aimerais mieux que Norberg et moi nous fussions en meilleur état de défense.

— Il est vrai, dit le comte, nous ne sommes guère mieux pourvus d'armes offensives et défensives que ces daims que voici sortir de leur couche de bruyères.

naître leurs projets, ils ne sont plus tenus secrets à cette heure, et il pourrait se laisser surprendre par des paroles trompeuses, par des mensonges grossiers ! et il serait dupe de ces émissaires dangereux répandus dans les ateliers, dans nos campagnes, pour parler des *milliards* d'un prétendant ruiné par ses folles dépenses, par ses prodigalités de jeune homme, pour promettre des places, des indemnités, des suppressions d'impôt !...

Que nos concitoyens, que les électeurs jugent à présent si Louis Bonaparte que l'on offre à leurs suffrages, qui a de pareils conseils, de tels engagements, de semblables défenseurs, se présente dans l'intérêt de la patrie, si c'est là l'héritier de Napoléon !...

FR. VAININ.

La candidature de Napoléon a rencontré un nouvel adhérent qui lui fait beaucoup d'honneur : c'est le poète Barthélemy, l'auteur du fameux vers :

L'homme absurde est celui qui ne change jamais.

On ne lui reprochera pas d'avoir été infidèle à son principe. M. Barthélemy devait naturellement se joindre à M. Girardin. Il y a des hommes qui finissent toujours par se rencontrer sur le même terrain, tant leur caractère et leur moralité se ressemblent.

M. Thiers, M. de Broglie, M. Molé, M. Bugeaud, M. Crémieux, M. Jules Favre, M. Victor Hugo sont aussi les prôneurs du prince Louis.

Une remarque à faire, c'est que les soldats n'ont pas suivi les chefs de file.

MM. Cousin, de Rémusat, de Tocqueville, Gustave de Beaumont, Dufaure, Vivien sont restés fidèles à la candidature de M. Cavaignac.

Toutes les intelligences droites, tous les cœurs probes, tous ceux qui sont exempts d'ambition, tous ceux qui, avant leur intérêt personnel et avant leurs rancunes, placent l'intérêt du pays, l'intérêt de l'ordre, n'ont point donné dans le piège de la candidature impériale.

Les transfuges de tous les partis, les impatients, ceux qui ne sont pas immédiatement possibles, tous les ambitieux courent à Napoléon.

La France peut maintenant juger sainement de l'avenir par les hommes qui entendent le confier à leur profit.

M. Freslon, ministre des cultes et de l'instruction publique, est arrivé lundi à trois heures à Marseille. Il est descendu à l'hôtel d'Orient et s'est mis de suite en rapport avec M. le préfet. M. Freslon avait mission de recevoir Pie IX à Marseille, dans le cas où sa sainteté aurait demandé l'hospitalité à la France.

— La division navale sous le commandement du contre-amiral Tréhouart a quitté le 4 le mouillage d'Endoume. Après l'arrivée du courrier de Paris, un petit bateau à vapeur du service des postes a porté une dépêche à bord du *Magellan* ; peu d'instants après les trois frégates ont chauffé et ont gagné le large.

Paris, le 4 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Jamais lutte plus vive ne fut engagée entre des champions plus ardents ; les clubs se multiplient, des réunions ont lieu tous les jours sur divers points. Les Bonapartes font flèche de tout bois. Sainte Corruption, fille du dernier règne, la République l'a jeté l'anathème, mais elle ne l'a pas chassée ! Que de temps il faudra pour effacer la trace de ces dix-sept années !

Ce soir les partisans de Louis Bonaparte appellent le public dans la salle Ventadour ; quelques sommités y viendront, on prépare une petite scène d'attendrissement ; un ancien officier lira une lettre de l'empereur dans laquelle il parle de son fils, quelques sanglots seront poussés par un compère, alors des larmes véritables couleront sans doute de quelques yeux attendris, on distribuera des bulletins, et chacun s'en ira content.

Ces scènes sont fréquentes, mais elles ne frappent pas assez les regards, elles n'ont pas assez de retentissement, on a besoin de jouer à l'effet, et on n'y manque pas ; quelques malheureux sans travail sont payés pour stationner à la porte de l'hôtel du prétendant, pour l'attendre quand il se rend à l'As-

semblée Nationale, pour le reconnaître quand il passe en voiture. Ils forment de petits groupes qui bientôt se grossissent d'oisifs, de curieux ; M. Louis paraît, les affidés crient *Vivat !* et la foule répond ; c'est la réclame de la rue. Les feuilles de la faction la grossissent, la commentent, l'arrangent ; c'est la réclame de la presse.

Maitre Crémieux a décidément viré de bord ; le pauvre homme ne sait trop ce qu'il veut. En février, lorsqu'on se battaient encore au Château-d'Eau, Crémieux vint sur la place de l'ancien Palais-Royal lire l'abdication de Louis-Philippe et proclamer la régence ; Lagrange qui était là s'écria avec un accent de mépris qui ne peut se traduire : « Pouah ! que Crémieux aille donc faire ses ordures ailleurs ! » et il lui arracha l'acte d'abdication signé de la main du roi et qu'il a encore.

Crémieux parut depuis se rallier franchement à la République ; le voilà qui vote aujourd'hui pour Napoléon. Quelle fixité ! Malgré toutes ces manœuvres, la majorité dans le département de la Seine n'est pas douteuse ; c'est le général Cavaignac qui l'emportera, et de beaucoup ; tout le commerce de Paris le porte ; les campagnes des environs, sur lesquelles on avait d'abord agi avec quelque succès, sont aujourd'hui complètement changées.

— C'est demain que l'Assemblée est appelée à renouveler par l'élection tous les vice-présidents et deux secrétaires.

La majorité voulait porter M. Landrin à la vice-présidence, en remplacement de M. Léon de Maleville. Mais M. Landrin se retire, après avoir annoncé à ses amis qu'il n'accepterait pas l'échange de sa position de secrétaire du bureau contre celle de vice-président, et qu'il aimait mieux faire place à un de ses amis politiques.

L'Assemblée Nationale était décidée à mettre de côté M. Léon de Maleville, vice-président, et M. Bérard, secrétaire.

M. de Maleville prévient cette leçon en se retirant volontairement. M. Bérard, qui est l'aide-de-camp de MM. Thiers, Bonaparte et Molé, et qui sera demain celui de M. Bugeaud, se retire également de la lutte.

— M. Gent, qui a été si dangereusement blessé à Avignon, et dont on avait annoncé la mort presque le même jour que son élection, assistait hier à la séance le bras en écharpe.

— M. Louis Bonaparte est venu aujourd'hui, non à la séance, mais dans les couloirs de la salle des conférences ou de la salle de la Paix, où il recueille les avis de ses amis. Il avait un bouquet de violettes à la boutonnière.

— Le général Cavaignac a pour lui tous les républicains intelligents, tous les hommes d'ordre, tout le commerce, toute l'industrie, toute l'agriculture éclairée et un bon nombre d'ouvriers qui comprennent bien que la nomination de son compétiteur nous mène droit à une guerre civile des plus terribles.

Le général Cavaignac a pour lui la presque unanimité de la garde mobile, de la garde nationale de Paris et de l'armée.

Le général Cavaignac a pour lui tout le parti honorable, tout le clergé, tous les hommes qui ne veulent pas qu'on joue sur un coup de dés les destinées de la France avide de repos.

M. Louis-Napoléon a pour lui tous les solliciteurs évincés, les populations les moins éclairées, qu'on trompe avec les faibles les plus absurdes et les plus coupables.

Il a pour lui des roués politiques qui veulent se venger de la révolution, de la République, en donnant au vaisseau qui lui a conduit au port un pilote inhabile.

Il a pour lui M. Enile de Girardin qui rédige la *Presse* ; M. de Genoude qui regarde M. Bonaparte comme une planche entre la République et M. le duc de Bordeaux ; le *Constitutionnel* avec M. Boilay, que M. Lingay donnait à M. Guizot comme un véritable cadeau pour faire en 1846 un journal ultra-monarchique, et avec M. Barthélemy le poète, qui n'a pas encore rendu la somme avec laquelle on paya sa conversion en 1854.

Il a pour lui encore M. Capo-Feuillide, le défenseur de M. Beauvallon et le pensionnaire des fonds secrets il y a deux ans, et M. Hippolyte Bonnelier, qui a vécu des mêmes ressources,

comme cela résulte des lettres de ces messieurs publiées par la *Revue Rétrospective*. Est-ce clair ?

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 4 décembre.

La ville de Vienne est toujours occupée par un corps de 35 à 40,000 hommes. Les exécutions militaires ont cessé, mais l'état de siège continue. La situation est triste. Les denrées de première nécessité sont d'une cherté excessive. La livre de viande coûte 30 kreutzers, soit 1 f., et les bouchers ne veulent plus la fournir à ce prix. La Hongrie approvisionne Vienne dans un état normal, et Kossuth ayant défendu d'exporter les denrées alimentaires de la Hongrie, Vienne souffre aujourd'hui de la famine. L'argent est également rare ; le numéraire disparaît et se cache.

Les troupes autrichiennes marchent de toutes parts contre la Hongrie. Windisch-Grätz et Jellachich ont été prendre le commandement de l'expédition. Les hostilités ont dû commencer le 27 novembre.

De graves nouvelles arrivées de Naples ce matin ont motivé immédiatement une réunion du conseil des ministres.

Les fonds publics continuent à opérer leur mouvement de hausse ; ils ont fait d'ailleurs aujourd'hui l'objet de nombreuses transactions.

Le 5 0/0 a ouvert en baisse à 66 10 et est remonté successivement jusqu'à 67, cours le plus haut et où il est resté.

Le 3 0/0 a également ouvert en baisse à 43 05 et est remonté à 44, cours le plus haut, et a fermé à 43 75, toujours en hausse.

La Banque a monté à 1415. La ville est descendue à 1117 50.

Les chemins de fer ont, en général, suivi le mouvement de hausse des fonds publics. Leur cours de fermeture a été, savoir :

Chemin de fer de Paris à Orléans	630
— de Paris à Rouen	360
— d'Avignon à Marseille	167 50
— de Strasbourg à Bâle	77 50
— du Centre	215 »
— d'Orléans à Bordeaux	365
— du Nord	345
— de Paris à Lyon	357 50

BOURSE DE LYON DU 5 DÉCEMBRE 1848.

La hausse semblait la tendance de notre bourse d'hier ; mais elle n'a pu résister aux nouvelles qui nous arrivent de Paris sur l'élection du président. On s'étonne et on s'effraie de la grande division de nos principaux hommes d'Etat sur cette grande question.

Le 5 0/0 a été coté à 65 50 et reste très offert à ce prix, baisse de 50 centimes.

Les chemins de fer ont été offerts : celui d'Orléans, à 597 50 ; celui du Nord, à 340, baisse de 50 c.

La Loire a fini à 223 75, baisse de 5 f.

Les fonderies de la Loire et de l'Ardèche ont baissé de 25 fr. ; celles de l'Horre et les gaz de Lyon ont été cotés aux mêmes prix qu'hier.

La Banque de France a été cotée à 1375, 12 f. 50 c. au-dessous de Paris.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 4 décembre.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

LE PRÉSIDENT donne connaissance à l'Assemblée d'une dépêche télégraphique par laquelle le gouverneur de l'Algérie fait savoir que, relativement à l'élection du président de la République, le résultat du scrutin ne pourra être connu à Alger que le 19 et expédié par le courrier du 20 qui arrivera à Paris le 25.

L'ordre du jour appelle la discussion de projets de loi d'intérêt local :

1^o La ville d'Elbeuf est autorisée à emprunter 36 000 f., et à s'imposer extraordinairement pendant quatre ans 15 centimes additionnels.

2^o La ville de Blois est autorisée à emprunter 240,000 f., et à s'imposer de 7 centimes additionnels.

Ces deux projets sont adoptés sans discussion.

L'Assemblée adopte ensuite un projet de loi sur le chemin de fer de Nevers.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget rectifié de 1848.

Dans la dernière séance, le citoyen Tassel a présenté un amendement tendant à réduire de 436,000 f. l'ensemble du traitement des payeurs. Cet amendement a été renvoyé au comité des finances qui, après examen, en propose le rejet.

LE CIT. TASSEL insiste pour l'adoption de son amendement.

Les citoyens Bineau, Goudchaux et Trouvé-Chauvel, ministre des finances, le combattent.

— Messieurs, dit la princesse, vous portez tous encore les habits de la prison, où l'armure n'était pas de mise.

— Heureusement, reprit le jeune page, on a toujours son courage avec soi, et c'est là la meilleure lance.

Le chemin descendait alors très rapidement ; la marche était difficile, et la pénombre de l'atmosphère détachait les nuances des masses sans les dessiner davantage.

— La route semble blanchir devant nous, dit Sophie de Bavière ; pourquoi ?

— C'est de l'eau amassée par la pluie, dit le comte, ou une source à fleur de terre.

— Oui, dit Lénore, mais cette nappe d'eau ne semble pas très large, et nos chevaux pourront sans doute la franchir... Pour vous, messeigneurs, vous continuerez la route à pied, comme si de rien n'était.

En effet, arrivée à cet endroit, l'habile écuyère mesura sa distance de l'œil, piqua des deux, et s'élança à l'autre bord.

Puis, se retournant, elle dit à l'impératrice :

— Faites ainsi, madame... Courage... on ne risque rien.

— Non, répond Sophie de Bavière ; j'aime mieux passer à gué.

Alors elle conduisit doucement son cheval dans la mare, et au premier pas l'embourba jusqu'à la poitrine. L'animal resta installé dans cette terre grasse et forte, qui retient ses pieds aux arrêts les plus absolus.

Norberg avance bravement dans l'eau pour soutenir sa faible et chère souveraine, et veut conduire le cheval par la bride.

— Non ! s'écrie Sophie, on ne peut passer là sans se noyer... J'aime mieux revenir en arrière.

Et, tirant fortement la bride de son cheval, elle le ramène en terre ferme.

Lénore, d'un nouvel élan donné à sa monture, a bientôt rejoint la princesse.

— J'aperçois, dit Edgard, un sentier latéral sur le penchant du coteau, où on peut passer à peu près à pied sec.

— Il est vrai, répond Norberg ; mais le jour commence à paraître, et il eût bien mieux valu demeurer dans la profondeur ombragée de ce chemin que de nous hasarder dans un endroit découvert...

— Peut-être, répond Edgard ; mais puisque cela n'est pas possi-

ble, conduisez ces dames par là, tandis que je vais faire passer l'é-tang à nos chevaux de gré ou de force.

— C'est bien, Edgard, dit la princesse ; vous avez agi en héros depuis quelque temps, et vous n'oublierez pas votre gracieux état de page.

Cependant, sur le sentier où le comte et les deux jeunes femmes se trouvèrent bientôt engagés, une eau verdâtre baignait encore le sol, et l'impératrice ne pouvait guère y hasarder ses pas. Norberg, jugeant que dans une telle situation on pouvait *toucher à la reine*, la souleva doucement, et l'emporta ainsi à une assez longue distance, où il la déposa enfin sur un sol plus favorable.

Il revint ensuite sur ses pas pour rendre le même service à Lénore.

Comme il ne s'effrayait là que le danger de maculer ses pieds de fange, elle n'avait point à cœur de le braver, et elle accepta le secours du comte.

Au moment de la prendre dans ses bras, Norberg resta une minute en suspens, comme se livrant un combat en lui-même ; mais soudain il l'enleva de terre, l'appuya sur son sein et s'avança ainsi avec son doux fardeau.

A la passion qui éclata dans le mouvement, dans le regard de Norberg, Lénore se trouva tout-à-coup reportée au moment où l'aveu de l'amour de cet homme l'avait fait trembler, avait brisé, comme par un charme magique, toute sa fermeté naturelle, et plié son âme vaillante sous le souffle de quelque malheur inconnu.

Elle éprouvait encore la même impression ; elle détournait la tête pour éviter le rayon ardent qui jaillissait de ses yeux à la fois doux et sombres, et, muette, tremblante, elle retenait même son haleine.

Norberg marchait en silence, laissant seulement sentir à celle qui reposait sur son sein les battements de son cœur.

Le sentier qu'ils suivaient se trouva à un endroit voilé de hauts cyprès.

Le comte s'arrêta subitement. Il éloigna un peu de lui la jeune fille étendue dans ses bras, fixa sur elle de grands yeux humides et brillants... Il hésita un moment, puis, de son bras passé autour de la ceinture de Lénore, il la ramena sur son sein et l'y retint pressée avec une violence extrême.

— Oh ! Lénore, dit-il dans une extase délirante, repose une fois... une seule fois ainsi sur mon sein... Sois unie à moi par un seul bat-

tement de nos cœurs confondus... et ensuite... quoi qu'il arrive... ce moment aura du moins existé pour moi ; cette pensée d'ineffables délices luira au moins dans la sombre carrière où je vais marcher... toujours marcher... et laisser ma douloureuse existence.

Il régnait dans ce sentier de cyprès un calme d'une tristesse inexprimable ; la blanche lueur de l'aube, en passant à travers les rameaux serrés des arbres funèbres, prenait une teinte verdâtre et livide. Le visage de Norberg peignait en traits de feu l'amour impétueux et dévorant, l'idolâtrie des sens, la divine exaltation de l'âme ; le flux de son sang embrasé faisait battre les veines de son front ; un sourire d'enivrement errait sur ses lèvres pourpres et humides ; tout son corps tremblait de passion et d'extase.

Il y avait dans cet étroit sanctuaire une expression frappante, quoique inexplicable, de l'amour brûlant dans le sein d'une pâle et froide atmosphère de mort.

Lénore éprouvait un sentiment d'indicible terreur ; l'air semblait lui manquer, et cependant, fascinée par le pouvoir de Norberg, placée sur son sein comme dans un tourbillon magique, elle sentait qu'elle lui pardonnait ce qu'elle pourrait souffrir pour lui, sans savoir quel mal ou quelle douleur.

Mais Norberg détournait tout-à-coup ses regards de la jeune fille, et s'élançant en avant, l'emporta d'un trait au bout du sentier.

Les quatre voyageurs se trouvaient alors réunis sur un chemin praticable ; mais la timidité de la princesse à travers un pas difficile les ayant éloignés du chemin creux, il aurait fallu perdre trop de temps pour le rejoindre. Ils suivirent quelque temps à pied la partie la plus découverte de la colline, en faisant divers circuits entre les rochers et les massifs d'arbres dépouillés de feuilles, mais encore touffus par leurs rameaux.

Sophie de Bavière, impatiente d'arriver, interrogeait souvent l'espace du regard, et adressait de fréquentes questions au comte de Norberg sur l'éloignement où on se trouvait encore du but du voyage. Celui-ci répondit que dès qu'on aurait tourné le coteau, déjà suivi depuis long-temps, on apercevrait les tours du château des Croix, où résidait la comtesse de Norberg.

— Maintenant, dit Edgard, la route est meilleure ; l'impératrice peut monter à cheval.

CLÉMENTINE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

L'amendement est mis aux voix. Il est ainsi conçu :
Réduire de la manière suivante les traitements des 83 payeurs :
• Ceux de la 1^{re} classe, de 10,000 à 8,000 f. ;
• Ceux de la 2^e, de 8,000 à 6,000 f. ;
• Ceux de la 3^e, de 7,000 à 5,000 f. ;
• Ceux de la 4^e, de 6,000 à 4,500 f. ;
• Cette réduction de 136,500 f. par an donnerait pour la dernière quinzaine de décembre une réduction de 6,520 f. 83 c.
Le chapitre 55 serait donc réduit de 1,030,000 f. à 1,035,479 f. 17 c.
La contre-épreuve, plusieurs représentants réclament contre le défaut de nombre dans l'Assemblée.
La contre-épreuve a lieu; l'amendement est adopté à une forte majorité.
Plusieurs voix : Il y a erreur sur le vote.
LE PRÉSIDENT : L'amendement a été lu, personne n'a pu se méprendre sur sa signification. Je vais mettre aux voix le chapitre sur lequel porte la réduction.
Plusieurs voix : Le scrutin de division! le scrutin de division!
LE PRÉSIDENT : Insiste-t-on sur la demande du scrutin de division?
Voix nombreuses : Non! non!
L'ensemble du chapitre est adopté.
LE CIT. BINEAU : Le comité des finances propose, sur la demande du ministre, un chapitre additionnel sous le titre 64 bis, portant un crédit de 50,000 f. pour les dépenses des timbres-postes qui seront délivrés au 1^{er} janvier 1849 pour l'affranchissement.
Ce crédit est adopté.
Un représentant demande quelle suite aura la suppression des malles-postes entre Lyon et Strasbourg et Bordeaux et Lyon.
LE CIT. ETIENNE ARAGO répond que ce projet est à l'étude dans les bureaux.
LE PRÉSIDENT : L'Assemblée reprend la discussion des chapitres relatifs à l'administration des forêts.
LE CIT. SAINT-PIERRE demande que l'administration des forêts soit enlevée au ministère des finances et transportée au ministère de l'agriculture.
Après quelques observations des citoyens Troncy-Chauvel, Beaumont (de la Somme) et Goudchaux, l'Assemblée passe à la discussion du chapitre sans donner suite à la proposition du citoyen Saint-Pierre.
LE CIT. MAYSIAT présente quelques considérations générales sur la situation des forêts de l'Etat; il insiste sur l'importance de cette propriété nationale; il fait l'histoire des mesures prises pour la conservation et la meilleure production des forêts de l'Etat.
L'orateur signale les déprédations et les pertes auxquelles a donné lieu la mauvaise administration des forêts. A cette grande question, dit-il, se rattachent les plus importantes questions agricoles; l'irrigation de nos vallées, la fertilité du sol de nos montagnes, la richesse de nos campagnes en fin.
Le citoyen Maysiat, après avoir exposé la nécessité d'un nombreux personnel pour l'exploitation et la surveillance des forêts, combat la suppression proposée par le comité des finances sur ce chapitre, qui est de 305,200 fr.
LE CIT. JULIEN LACROIX fait un long exposé de l'administration forestière; il s'attache à prouver que l'accroissement du personnel des employés supérieurs est exorbitant et qu'il est inutile aux produits forestiers. Il combat les observations présentées par le citoyen Maysiat et appuie la réduction proposée par le comité des finances.
LE CIT. TROUVÉ-CHAUVEL, ministre des finances, combat la suppression proposée et parle de suppression de commis à 1,200 f.
LE CIT. BINEAU s'écrit de son banc : Citoyens, que l'Assemblée veuille bien se rappeler sur-le-champ que le comité des finances, dans ses suppressions, n'a pas touché aux traitements inférieurs, qu'il s'est occupé uniquement des agents supérieurs. (Très bien)
LE CIT. TROUVÉ-CHAUVEL continue son discours et combat les suppressions proposées.
Il est quatre heures; la séance continue.

Afrique française.

Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le *Sphinx*, capitaine Bonnefoy, est arrivé samedi dans le port de Marseille, apporte le courrier d'Alger du 30 novembre. Les journaux et les correspondances de cette date ne contiennent aucune nouvelle importante.
Deux commissions ont été nommées par M. le gouverneur-général à l'effet d'étudier et de déterminer d'urgence, dans la subdivision de Miliana et dans celle d'Alger, les emplacements les plus favorables à l'établissement de divers centres de population destinés à recevoir de cent à cent vingt feux, et d'une contenance moyenne de mille hectares.
Le huitième convoi d'émigrants est arrivé à Alger samedi, 24 de ce mois. Il a été reçu avec le même appareil et le même empressement que le précédent. Le temps a peu favorisé cette fête. Les colons ont néanmoins assisté avec recueillement, sous une pluie battante, à la bénédiction de leurs drapeaux et au discours qui leur a été adressé par M. le curé de la cathédrale d'Alger. Le lendemain dimanche, une messe leur a été dite en plein air sur le versant du mamelon des Tagarins. Le prêtre officiant et M. l'évêque d'Alger ont successivement pris la parole et vivement encouragé leur auditoire. Quelques orphéonistes qui faisaient partie du convoi ont répondu en entonnant un hymne au travail. La foule se pressait avidement pour entendre ce chant dont l'heureux à-propos et la beauté ajoutaient singulièrement à l'effet religieux et moral de la cérémonie.
Des distributions ont été faites aux colons, comme par le passé. Ils n'ont quitté Alger que mardi; mais les pluies qui augmentent ne leur permettront probablement pas de gagner immédiatement leur destination. Déjà des ordres ont été envoyés à Donera pour y faire séjourner le convoi. Il est destiné à peupler les villages de l'Argonne (Aïn Chelala) et de Zurich (Drassah), dans la banlieue de Medeah.
— On lit dans l'*Akhbar* du 30 novembre :
« M. le général de brigade de Mac-Mahon est parti de Tlemcen le 18 de ce mois avec six escadrons du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, trois escadrons de spahis, un détachement du train des équipages militaires et le goum arabe. Ce corps expéditionnaire s'est dirigé sur Zebdou, d'où il va, dit-on, opérer dans la région des *chotts* (lacs salés) contre une fraction de la grande tribu des Hamian qui est en état de révolte. Certes, on ne doit pas attacher une grande importance à cette levée de boucliers d'une faible partie de la population indigène; mais ce doit être cependant un enseignement qui n'est pas à négliger par le gouvernement, que l'on assure être disposé à retirer de nouvelles troupes de notre colonie africaine. Le moyen le plus sûr de comprimer un esprit de rébellion qui existera ici pendant longtemps encore, c'est de rester constamment fort en face d'un peuple qui n'a pas cessé de nous être hostile et de nourrir un espoir d'indépendance. Une confiance imprudente dans des apparences trompeuses pourrait nous coûter trop cher en ce moment, où la France fait de si grands sacrifices en vue de la colonisation, pour que nous n'adjurons pas le pouvoir exécutif d'y regarder à deux fois avant de dégarnir un effectif déjà bien diminué; du reste, nous espérons que M. le général de Lamoricière, qui peut mieux que personne bien apprécier cette question, usera de toute son influence pour empêcher l'exécution d'une mesure qui ne saurait manquer d'être fatale au pays.
« Les nouvelles qui nous arrivent du sud de la province d'Alger sont excellentes. Le kalifa de Laghouat jouit, dans le pays qu'il administre, d'une autorité non contestée et qui tourne au profit de nos relations de commerce avec l'intérieur du pays; c'est du moins ce qu'affirment des Arabes qui naguère sont venus du pays des Beni-Mzab; mais ils craignent que le trouble qui existe dans le Souf ne se propage bientôt partout.
« Le kalifa d'Abd-el-Kader, Bel-Hadj, est toujours dans l'Oued-Souf, d'où il vient de faire, à la tête de 1,000 Arabes montés sur 500 meharis, une razzia de 4,000 chameaux sur le chef de Tugurt, qui est notre allié et notre tributaire. Cette nouvelle, que l'on a voulu révoquer en doute est très exacte; cependant, les deux partis sont en présence, et le plus fort n'est pas le chef de Tugurt, qui demandera aide et protection à la France.
« Nous ferons remarquer que le duc d'Aumale avait pensé à diriger en personne une expédition contre le Souf pour en retirer un impôt de 500,000 fr. »
— La présence d'une armée de l'empereur de Maroc sur notre frontière de l'ouest, où elle opère contre les Beni-Snassen et autres récalcitrants, a excité de l'inquiétude dans les populations qui habitent à l'extrémité occidentale de notre territoire. La prudence avait même exigé que l'on formât de ce côté un corps d'observation composé d'infanterie et de cavalerie.

Le but que s'était proposé Moula-Abd-el-Rhaman se trouvant aujourd'hui atteint, ce souverain vient de rappeler ses troupes à Fez, et les forces qu'il avait rassemblées sur notre frontière se trouvent actuellement dissoutes. Par suite de cette circonstance, notre corps d'observation, qui était dès lors sans objet, a été également dissous, et l'infanterie est déjà rentrée à Oran.

TANGER, 10 novembre. — L'empereur paraît réellement décidé à organiser une armée; chaque jour de nouveaux frais qu'il fait prouvent qu'il a pris cette organisation au sérieux. Ainsi, maintenant, à Tanger, nous avons 150 enrôlés, tous armés avec des fusils anglais à silex, faisant assez bien l'exercice, et commandés par des officiers à la démarche plus ou moins farouche pour paraître terribles. La tenue de la troupe, qui d'abord était bizarre par son irrégularité, devient chaque jour plus régulière; chaque soldat a maintenant son pantalon blanc, sa veste blanche avec parements écarlates, le tout de forme maure. Le rang de taille, dans les premiers temps fort négligé, est maintenant à peu près observé. Chacun a sa giberne et sa ceinture de cuir, à laquelle pend le nécessaire d'armes en forme de châtellaine. Des babouches à semelles fort épaisses servent de chaussure. Des officiers, les uns sont habillés en drap, et ceux-là ne portent point de signes distinctifs; les autres ont des habits semblables à ceux de la troupe, et portent, pour être distingués, une broderie arabe au milieu du bras gauche; tous ont de longues guêtres en drap rouge, tandis que le simple troupière n'en a pas du tout ou en a en calicot blanc. Le colonel organisateur de cette armée a abandonné le fifre et la canne de tambour-major depuis qu'il a fait de nombreux élèves, et marche seul à la tête de sa troupe, portant pour signe distinctif une large broderie en or sur le côté gauche de la poitrine. Chaque jour la population tangérienne a le bonheur d'avoir les oreilles écorchées à l'heure de la diane et à la retraite. On peut se figurer l'harmonie produite par une vingtaine d'enfants de quatorze à quinze ans, armés de six tambours, quatre ophélieides, autant de trompettes ou clairons, et trois flûtes arabes, jouant tous en même temps et chacun pour son compte.
Cette musique si bizarre attire cependant beaucoup de curieux dans les rues de Tanger toutes les fois qu'elle les parcourt à la tête de la jeune et nouvelle troupe. C'est alors que l'on voit la satisfaction du général, distribuant un sourire à ceux qui le connaissent, et passant de temps en temps de la tête à la queue pour aller distribuer un soufflet ou un coup de bâton à quelqu'un de ses soldats qui ne marche pas en ordre ou qui n'observe pas le sérieux qui caractérise le militaire sous les armes.
Les affaires d'Espagne sont loin d'être terminées; la délimitation à Melilla n'avance pas, et chaque jour des déserteurs espagnols passent dans le camp marocain. De grands préparatifs de guerre se font à Tarifa; plusieurs bateaux à vapeur espagnols y sont arrivés chargés de munitions.
L'Angleterre menace de bloquer Tanger, l'empereur ne voulant pas acquiescer à une dette de 100,000 f. qu'il a contractée à l'égard d'un négociant de Mazagan. (Echo d'Oran.)

Chronique.

Hier au soir, le comité électoral démocratique qui tient ses séances rue de Gadagne a reçu la visite de M. le commissaire de police, qui prétendait avoir le droit d'y assister comme à une séance de club. Le président a mis aux voix la question de savoir si M. le commissaire de police serait admis; et comme de juste il ne l'a pas été, il s'est retiré en protestant.

Nous ne comprenons pas qu'à la veille de l'élection du président de la République, l'autorité s'en aille chicaner un comité électoral quelconque.

L'autorité connaît comme nous l'existence d'un comité électoral napoléonien qui se réunit très exactement; y envoie-t-elle un commissaire de police?

La liberté pour tous, c'est la loi de la République; la liberté pour ceux qui portent Raspail comme pour ceux qui portent Napoléon ou Cavaignac.

— Les clubs en plein vent continuent à tenir leurs séances. Hier au soir deux groupes considérables stationnaient sur la place des Terreaux; la question de la présidence y était vivement agitée.

— Les journaux de Paris hostiles au général Cavaignac nous arrivent tous les jours remplis de détails sur les prétendues menées électorales du gouvernement en faveur du chef du pouvoir exécutif.

En ce qui concerne Lyon, nous pouvons les rassurer. Bon nombre de fonctionnaires publics, de tout rang et de tout grade, font ouvertement de la propagande en faveur de Napoléon; les commissaires de police même se transforment en courtiers électoraux. Nous pourrions citer des noms propres.

— M. l'inspecteur principal des douanes, chef du service à Lyon, a fait connaître qu'il fallait regarder comme nul et non avenue l'avis par lequel il avait annoncé que, pour jouir de la prime de sortie jusqu'au 31 décembre inclusivement, les marchandises destinées pour l'étranger n'auraient besoin que d'être présentées en douane avant le 1^{er} janvier, et qu'à cet effet, les bureaux resteraient ouverts le 31 décembre du courant jusqu'à minuit.

D'après de nouvelles instructions, pour jouir de la prime, il faudra que les marchandises soient hors de France le 1^{er} janvier 1849.

Cette interprétation rétroactive de l'arrêté de la commission du pouvoir exécutif du 10 juin 1848 aurait, si elle prévalait, les conséquences les plus fâcheuses pour notre fabrique.

Nous apprenons que la chambre de commerce, dès qu'elle en a été informée, s'est empressée d'adresser à M. le ministre des finances des observations formulées avec toute la fermeté et toute l'énergie que commandait un acte si préjudiciable aux intérêts de la principale industrie et du commerce de notre place.

En même temps M. le ministre du commerce, MM. les représentants du Rhône et M. le préfet sont priés de s'unir à ces réclamations et de les appuyer de leur concours le plus actif. (Communiqué.)

— M. Duprat a fait son second début dans le rôle d'Éléazar de la *Juive*; il s'y est fait justement applaudir. C'est un acteur qui sait chanter, qui s'applique à mettre chaque note, chaque passage en relief; mais il a les défauts de ses qualités: il ralentit souvent la mesure pour mieux marquer les intentions; il tombe vite dans l'exagération, notamment dans les morceaux qui exigent de la force.

La scène de l'anathème n'a pas été mieux dite dans la *Juive* que dans *Lucie*; elle a été criée et déclamée plutôt que chantée.

M^{me} Corneille nous est revenue avec sa jolie figure, mais aussi avec sa voix indocile et sa froideur désespérante.

Somme toute, pourtant, la représentation a été bonne.

— Jeudi 7 décembre, à huit heures du soir, dans la salle du Cercle Musical, aura lieu un concert vocal et instrumental. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Chœur de la Société des Montagnards (Masini).
- 2^o *Brutus*, mélodie chantée par M. Désiré (Comonne).
- 3^o Grand air du 4^e acte de la *Juive*, chanté par M. Philippe (Halevy).
- 4^o Romances chantées par M^{lle} Dechavillerin (Déjazet).
- 5^o Romances des *Huguenots*, chantées par M. Lapière (Meyerbeer).
- 6^o Fantaisie pour cornet à piston, exécutée pour la première fois par MM. Alexandre et Joseph Luigini, artistes du Grand-Théâtre (Joseph Luigini).

SECONDE PARTIE.

- 1^o Duo des *Puritains*, chanté par MM. Fabre et Kiaryni (Rossini).
 - 2^o Romances chantées par M^{lle} Dechavillerin (Henrion).
 - 3^o Air du *Châlet*, chanté par M. Désiré (Adam).
 - 4^o Variations pour le violon, exécutées par M. Louis Cherblanc (Roberti).
 - 5^o Grand air chanté par M. Lapière (Donizetti).
 - 6^o Chœur le *Vengeur*, chanté par la Société des Montagnards (Dand).
- Le piano sera tenu par M. Joseph Luigini, pianiste du Grand-Théâtre.

Au rédacteur du CENSEUR.

Annony, 5 décembre 1848.

Monsieur le rédacteur,
Dans la séance de ce jour, les membres de l'association démocratique établie dans notre ville pour l'élection du président de la République, au nombre de cent dix-sept, ont adopté à l'unanimité le général Eugène Cavaignac pour leur candidat à la présidence.

Veuillez nous prêter la publicité de votre journal, et recevez, Monsieur, l'assurance de notre dévouement fraternel.

L'un des délégués de l'association,
CHARLES CHAPUIS.

CONDITION DES SOIES DU 6 DÉCEMBRE. — 92 balles. — Ouvrées, 80 grèges, 12. — Dernier numéro, 350.

Spectacles du 6 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Livre noir, drame en 6 tableaux.

COLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

SESSION DE 1848-49.

Séance du 22 novembre.

Le citoyen de Vauxonne, tant en son nom qu'au nom de plusieurs autres membres du conseil, croit devoir sans retard appeler l'attention du conseil-général sur une mesure grave résultant d'un décret récent de l'Assemblée Nationale qui supprime plusieurs secrétaires-généraux de préfecture, et notamment celui de la préfecture du Rhône; il estime que l'importance du département du Rhône, celle surtout de la ville de Lyon, le nombre de ses administrations et de ses établissements publics, exigent impérieusement le maintien d'un secrétaire-général à la préfecture, et que la suppression de cette fonction serait de nature à compromettre gravement la bonne administration des intérêts du département.

Il provoque à cet égard l'avis ainsi qu'un vœu du conseil-général, et préalablement il demande à connaître quelle est à cet égard l'opinion du préfet, présent à la séance.

Le préfet explique que, tout en s'inclinant devant la haute décision dont il s'agit, il demeure convaincu que les plaintes exprimées par le préopinant sont fondées, et qu'il s'associerait pleinement au vœu très légitime qui serait émis par le conseil pour obtenir de l'Assemblée, en faveur du département du Rhône, une exception facile à justifier par l'importance tout exceptionnelle de ce département.

Après avoir entendu les observations de plusieurs de ses membres et en avoir délibéré,

Le conseil, Considérant que, soit par le chiffre élevé de sa population, soit par la gravité de ses intérêts industriels, soit par le nombre et l'importance de ses établissements publics, la ville de Lyon, seconde cité de la République, et les villes suburbaines qui forment avec elle la grande agglomération lyonnaise placent le département du Rhône dans une position évidemment exceptionnelle;

Que, quels que soient sa capacité et son dévouement, le chef de l'administration départementale ne pourrait seul suffire à la centralisation des soins politiques, des intérêts industriels, des questions administratives du chef-lieu et de son ressort;

Qu'au moins pour les affaires de second ordre, pour celles surtout de la partie rurale de l'arrondissement de Lyon, et pour les relations nombreuses, journalières, qu'elles nécessitent avec les divers administrateurs municipaux, l'existence d'un secrétaire-général est indispensable et ne peut cesser d'une manière durable sans compromettre gravement le service;

Que la coopération momentanée et successive des conseillers de préfecture, attachés à d'autres fonctions, ne présenterait ni cette assiduité de présence, ni cette suite de connaissances, ni cette unité de vues, premières conditions des rapports habituels et de la centralisation administrative;

Émet à l'unanimité et avec instance avec instance le vœu que, par une juste exception, l'institution nécessaire d'un secrétaire-général soit accordée au département du Rhône.

Le président invite ensuite les commissions à se retirer dans leurs bureaux respectifs.

La séance générale est fixée au vendredi 23 novembre, à midi, et ont signé tous les membres présents après lecture faite.

Les habitants de la commune de Saint-Nizier-d'Azergues demandent le transfert du chef-lieu de canton de Lamure à Saint-Nizier.

Le citoyen Imbert, maire de Thurins, réclame contre l'établissement d'un marché hebdomadaire dans la commune de Messimy.

Le conseil-général, n'étant saisi régulièrement d'aucune des cinq réclamations qui précèdent, invite le président à remettre ces diverses demandes au préfet, qui avisera.

Le citoyen Pinet demande si le conseil émettra des vœux.

Des observations diverses sont présentées sur la légalité même. Lecture est faite de la circulaire du ministre de l'intérieur.

Suivant les uns, l'initiative, soit dans la fixation de nos travaux, soit dans la durée de notre session, doit être l'initiative d'une manière absolue. Un cercle nous a été tracé, nous ne pouvons en sortir.

Suivant d'autres, le conseil a un droit souverain pour émettre des vœux. Sans doute nous ne pouvons statuer sur d'autres affaires que celles indiquées, mais notre mandat lui-même serait frappé dans son essence par une interdiction de vœux. On ne saurait interpréter autrement la circulaire.

Le conseil pense qu'il n'y a point lieu de continuer cette discussion, qui pourra être vidée ultérieurement. Il doit avant tout statuer sur les affaires qui lui sont soumises.

Sur le rapport du citoyen Morellet,

Le conseil-général,

Vu le rapport du préfet;

Vu les lois des 2 et 6 août 1839;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le paiement des intérêts et des obligations à échéances des deux emprunts contractés en vertu des deux lois précitées, l'un de 500,000 f. pour achèvement du Palais-de-Justice, l'autre de 700,000 f. pour travaux de routes départementales;

La commission des finances entendue;

Vote l'impôt proposé avec affectation au remboursement des emprunts. Les sommes en provenant devront figurer dans le chapitre des dépenses départementales.

Instruction primaire.

Le citoyen Pinet, au nom de la commission des intérêts publics, fait le rapport suivant :

Le travail du préfet présente d'abord les ressources, puis l'emploi auquel il propose de les consacrer.

Ces ressources sont :

1^o Reliquat de services antérieurs, recouvrement de demi-bourses arriérées, sommes non employées faute d'occasion par suppression

momentanée d'écoles, ajournement de réparations... 21,377 f. 26 c.
2° A provenir d'un impôt à voter jusqu'à concurrence de 1 6/10..... 80,000 »

Total..... 401,377 26

Les dépenses se composent de nombreux détails : locations, réparations, achat de mobilier, traitements, encouragements, etc.

Ces dépenses, ramenées à des chefs totalisés dans le tableau général des ressources et de l'emploi, sont tracées d'une manière circonstanciée dans des états spéciaux annexés au tableau général.

L'exposé du préfet aboutit à deux questions :

1° Devons-nous autoriser l'impôt de 1 6/10 ?

2° Le projet d'emploi sera-t-il examiné dès aujourd'hui ou renvoyé à la prochaine session ?

Sur la première question, la commission d'intérêt public, considérant que l'impôt demandé est motivé par les besoins du service et justifié par l'expérience de plusieurs années pendant lesquelles il a été jusqu'à ce jour perçu, est d'avis qu'il y a lieu de le voter.

Sur la deuxième question, celle de l'emploi du crédit résultant de cet impôt et du reliquat des exercices antérieurs, la commission, considérant que cette question, soit au fond, soit quant au moment de la résoudre, concerne la commission des finances, est d'avis d'en remettre l'examen à cette commission.

La discussion est ouverte sur ce rapport.

Le citoyen Morellet : Les 4/10 doivent être votés. L'instruction primaire est digne de faveur. Que les chemins vicinaux ne reçoivent pas seuls des encouragements.

Dès aujourd'hui, il est heureux de pouvoir annoncer au conseil que les fonds votés seront utilement employés. Une école normale manque pour les filles : elle pourra alors exister. Le préfet nous présentera dans notre prochaine session son projet d'organisation.

Le citoyen Rémond fait d'abord observer que le conseil doit bien remarquer que le budget de l'instruction publique est un budget complètement à part, ayant sa spécialité qui ne saurait être détournée; c'est ainsi que les 21,000 fr., reliquat dont il a été parlé, font partie et sont compris dans le chiffre total de ce budget.

Quant aux 4/10 demandés, il les repousse. Le conseil prendrait une initiative dangereuse sous tous les rapports. Cette initiative n'est peut-être pas très régulière; elle nous jette dans un inconnu qu'il faut éviter. Nous ne savons point si les 4/10 sont suffisants pour l'objet indiqué; nous ne savons pas si d'autres besoins plus urgents, plus

pressants, n'existent pas.

Les 4/10, il les repousse par ce motif seul qu'il n'y a pas d'emploi fixé.
(La suite à un prochain numéro.)

Nouvelles diverses.

Le *Moniteur* contient un arrêté du président du conseil qui charge par intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes M. Marie.

— Le 36^e régiment d'infanterie de ligne, qui se trouve en Afrique, vient de recevoir l'ordre de rentrer en France. Les dernières frégates à vapeur parties pour l'Algérie avec des colons parisiens ramèneront les deux bataillons de guerre de ce corps, dont le dépôt est caserné à Toulon.

— Le comité électoral de Mulhouse vient de publier une circulaire pour appuyer la candidature du général Cavaignac.

— Des désordres ont éclaté à l'école navale de Brest. L'oppression des anciens sur les nouveaux en a été le motif. Le commandant était déjà intervenu entre eux, lorsque dimanche dernier, à la suite d'une inspection, les 93 anciens se ruèrent sur les nouveaux, qui ne sont qu'au nombre de 53. Ceux-ci se défendirent énergiquement, et ce fut après une longue lutte qu'on parvint à les séparer; les anciens furent emprisonnés sur le vaisseau amiral. Le commandant a envoyé un rapport au préfet maritime; l'affaire est maintenant sous les yeux du ministre.

— Le jury constitué pour juger le concours de gravure des monnaies a rendu son jugement.

M. Merloy a été choisi pour la gravure du coin de la pièce de 20 fr., M. Oudinot pour la gravure de la pièce de 5 fr., et M. Dornard pour celle de la pièce de 10 c.

Le type adopté pour chacune des monnaies d'or, d'argent et de cuivre sera le même pour toutes les pièces de ce métal.

Le prix est de 10,000 fr. pour chacune des gravures.

Aucun des coins couronnés n'a été admis tel qu'il avait été exposé; ils devront recevoir quelques retouches.

— Le 23 novembre, il restait encore dans les hôpitaux 75 blessés de juin. Le 1^{er} décembre, ce chiffre s'était abaissé à 58. Sur les 17 sortis, on compte 8 civils et 9 militaires.

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

FRANCKFURT. — L'assemblée avait à s'occuper des affaires d'Autriche dans sa séance du 30 novembre. Aucune des propositions n'a été acceptée, et la commission a été chargée de faire un nouveau rapport.

L'assemblée a ensuite passé à la discussion du rapport concernant la circulaire publiée au sujet des élections par la régence de la Moravie. Le rapport tendait à un blâme contre la circulaire. Un député autrichien, M. de Deyen, a nettement déclaré que l'Autriche ne se soumettrait aux décisions du parlement qu'autant qu'elle les trouverait conformes à ses propres intérêts, ajoutant que si cette déclaration déplaisait à l'Allemagne, celle-ci n'avait qu'à mettre une armée sur pied et à déclarer la guerre à l'Autriche. Comme on le voit, la pensée de l'Autriche est exprimée ici sans réticence ni subterfuge.

Les conclusions du rapport ont été adoptées.

DANEMARK.

Les conférences relatives à l'arrangement entre le Danemark et la confédération germanique s'ouvriront à Londres dans la première quinzaine de septembre.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

COURS PRÉPARATOIRES

Au baccalauréat ès-lettres, ès-sciences physiques, ès-sciences mathématiques,

AUX ÉCOLES POLYTECHNIQUE, ADMINISTRATIVE

DE SAINT-CYR, ETC.

Par MM. FERRAZ, licencié ès-lettres, et VIAL, licencié ès-sciences mathématiques, rue Neuve, n° 49, au 3^e.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux, contre les rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie Laroque, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — **SIROP PECTORAL**, 1 f. 50 c. la bouteille.

Etude de M^e Grand, avoué à Lyon, place des Carmes, n° 41.

VENTE par la voie de l'expropriation forcée de divers immeubles situés à Cailloux et à Saint-Martin-des-Fontaines, saisis sur les mariés Duvière et Bourdin.

L'adjudication aura lieu le neuf décembre 1848.

1^{er} lot. — Une maison avec fenil et cour.

Mise à prix 500 f.

2^e lot. — Une terre de trois ares soixante centiares environ.

Mise à prix 50 f.

3^e lot. — Une terre de vingt ares cinq centiares.

Mise à prix 300 f.

4^e lot. — Une terre d'environ huit ares dix centiares.

Mise à prix 100 f.

5^e lot. — Une terre de quinze ares trente centiares environ.

Mise à prix 300 f.

6^e lot. — Une terre d'environ vingt-un ares quarante centiares.

Mise à prix 500 f.

7^e lot. — Une terre d'environ trente-six ares sept centiares.

Mise à prix 800 f.

8^e lot. — Une terre d'environ vingt-quatre ares quatre-vingts centiares.

Mise à prix 300 f.

9^e lot. — Une terre de onze ares cinq centiares.

Mise à prix 400 f.

10^e lot. — Une terre de quarante-six ares soixante centiares.

Mise à prix 800 f.

11^e lot. — Une terre de vingt-sept ares soixante-dix centiares.

Mise à prix 500 f.

12^e lot. — Une terre d'environ dix-huit ares quatre-vingts centiares.

Mise à prix 300 f.

13^e lot. — Une vigne d'environ six ares quarante centiares.

Mise à prix 400 f.

14^e lot. — Une vigne d'environ sept ares soixante-dix centiares.

Mise à prix 400 f.

Il y aura enchère générale.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e Grand, avoué.

Pour extrait : (3445) Signé F. GRAND.

Etude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sise au Palais-de-Justice, place de Roanne, au samedi trente décembre 1848, dix heures du matin, d'une grande maison située à Vaise, rue du Marché, 3, confinée au levant par la rue du Marché et au midi par la maison de M. Erard. Cette maison est construite en maçonnerie et pierres de taille, couverte en tuiles creuses; elle prend jour et entrée sur la rue du Marché; elle se compose de deux corps de bâtiment attenant l'un à l'autre, desservis par un escalier commun. Le premier corps de bâtiment se compose de caves, rez-de-chaussée et trois étages, et le second corps de bâtiment de rez-de-chaussée et deux étages seulement, et encore un autre petit bâtiment sur le derrière et séparé des précédents par une cour.

Mise à prix : douze mille francs; ci. 12,000 f.

Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué, qui donnera connaissance du cahier des charges et des revenus des immeubles. (3098)

Etude de M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sise dans une des salles du Palais-de-Justice, place de Roanne, au samedi trente décembre 1848, onze heures du matin, en deux lots séparés sans enchère générale.

1^{er} lot. — Il consiste en une grande maison sise à Lyon, rue de Flesselles, 19, construite en pierres, moellons, chaux et mortier, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et quatre étages au-dessus, percée de vingt-quatre ouvertures.

2^e lot. — Il consiste en une maison située à Lyon, rue Tholozan, 3, construite en pierres de taille, moellons et chaux, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages au-dessus; elle est percée de trois ouvertures de face au rez-de-chaussée et à chacun des étages supérieurs.

Mise à prix du premier lot : dix mille francs; ci. 10,000 f.

Mise à prix du deuxième lot : dix mille francs; ci. 10,000 f.

Signé EMARD.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Emard, avoué à Lyon, rue Pizay, 3, qui communiquera le cahier des charges et donnera connaissance des revenus desdits immeubles. (3097)

Etude de M^e Guillemin, avoué à Lyon, rue de la Loge-du-Change, 4.

ADJUDICATION en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du trente décembre 1848,

D'un BEAU JARDIN complanté d'une grande quantité d'arbres fruitiers, d'une contenance de 42 ares 93 centiares, entièrement clos de murs, situé à la Guillotière, lieu de la Villardière, rue du Gaz, appartenant à M. François Durand.

Mise à prix : cinq cents francs; ci. 500 fr.

(3324)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écoulement ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné,
Extrait du CODEX MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, 23.

SPECIALITÉ DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 3.

F. ABBAT,

Pharmacien.

Sirop de salsepareille concentré.

— de Larrey, avec et sans addition.

— dépuratif anti-dartreux.

— d'escargots et de pèche.

— anti-scorbutique.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4. (8274)

Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

DÉPÔT D'EXEMPLAIRES DE CHAQUE NUMÉRO DU CENSEUR

Chez MM. DUPERRÉ, libraire, rue de la République, n° 9; — BALLE, libraire, même rue, n° 2; — LAFON, papetier, place de la Fromagerie, n° 5, allée des Images; — M^{me} veuve LEROY, débitante de tabac, rue Romarin, n° 11; — M^{me} JACQUY, marchande de papeterie, quai de la Révolution, maison de l'Hôtel de l'Europe; — POCUOX, marchand papetier, rue Basse-Grenette, n° 14; — VEISSIER, papetier, rue du Commerce, n° 12; — TOURRES, marchand quincaillier, petit passage de l'Argue; — FÉLIX QUINET, marchand papetier, cours de Broches, n° 12, à la Guillotière; — POTALIER, papetier, cours Morand, n° 1, aux Brotteaux; — CHARCOUCHET, libraire, Grande-Rue, n° 15, à Vaise.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

PATE PECTORALE DE GEORGÉ,

Pharmacien d'Épinal (Vosges),

La seule infallible pour la prompt guérison des

RHUMES, CATARRHES, ENROUEMENTS, TOUX NERVEUSES.

On en trouve dans toutes les meilleures pharmacies de France, et à Lyon, au dépôt général, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. — On ne doit confier qu'aux boîtes portant l'étiquette et la signature GEORGÉ, parce qu'il y a des contrefaçons. (4620)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, n° 41. (8190)

COPALINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. car le rapport de M. Callier, mod. en chef de Phép. des Vénérables, ainsi les premiers mod. de Paris n'employaient-ils plus que lui. Son usage est en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux de têtes. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le médicament le plus cher DÉPÔT : JOZEAU, ph., r. Montmartre, 166, et dans les meilleures pharmacies. (7140)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET FODAN DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnelot, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

SIROP D'ERGOTINE-BONJEAN.

Contre les hémorrhagies de toute nature, tant internes qu'externes, les affections de matrice et les fleurs blanches, les irritations chroniques de la poitrine, avec crachement de sang, etc. — Dépôt général à Lyon, chez MM. ANDRÉ, LARDET et VERNET, pharmaciens, et chez les principaux pharmaciens et droguistes de France et de l'étranger. — Prix des flacons : 3 et 6 f. avec prospectus. Ergotine pure, dans les mêmes maisons, au prix de 8 f. le pot de 31 grammes. (2839)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans rechute de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'essence concentrée de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)

A VENDRE

A TRÈS BON COMPTE.

Fonds d'une fabrique d'articles en cuivrie en pleine activité, donnant de jolis bénéfices. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, n° 12, chargé de proposer diverses associations dans l'industrie. (212)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE,

Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Deriard, rue du Bois, n° 47; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlot; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

LYON.—Imprimerie de BOURSY, grande rue Mercière, n° 66.



EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CIVIL DE LYON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au nom du peuple français,
Le tribunal civil séant à Lyon a rendu le jugement suivant :
En l'audience publique de la première chambre du tribunal civil de Lyon du vendredi 10 novembre 1848,
M. Potton, substitut du procureur de la République, a requis à ce que,
Vu les lois des 16 juillet 1845 et 9 août 1847, relatives à l'exécution des travaux d'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon ;
Vu la décision du 28 mai dernier, par laquelle M. le ministre des travaux publics a donné son approbation au tracé définitif de la

portion de ce chemin de fer traversant les communes de Collonges, Saint-Rambert et Vaise, et a prescrit l'accomplissement des formalités nécessaires pour parvenir à l'expropriation des terrains ;
Vu les plans parcellaires des terrains à acquérir par l'Etat, l'arrêté de M. le préfet du Rhône en date du 4 novembre présent mois, indiquant les terrains et propriétés désignés aux tableaux annexés audit arrêté, nécessaires à l'établissement du chemin de fer dans les communes de Collonges, Saint-Rambert et Vaise ;
Vu enfin la loi du 3 mai 1844,
Il plaise au tribunal prononcer l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains et bâtiments nécessaires au chemin dont il s'agit, et situés sur les communes ci-dessus désignées, tels qu'ils sont indiqués dans les tableaux annexés à l'arrêté du préfet du Rhône, et

désigner le magistrat qui devra diriger les opérations du jury chargé de déterminer les indemnités.
Le tribunal,
Vu le réquisitoire ci-dessus, les lois y rappelées, la décision de M. le ministre des travaux publics du 28 mai dernier, l'arrêté de M. le préfet du Rhône du 4 novembre présent mois, et les tableaux y annexés ainsi que les autres pièces jointes, constatant que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies ;
Vu enfin la loi du 3 mai 1844,
Prononce l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains et bâtiments nécessaires à l'établissement du chemin de fer de Paris à Lyon dans la traversée des communes de Vaise, Saint-Rambert et Collonges, ainsi qu'ils sont désignés dans les tableaux suivants :

NOMBRES du plan parcellaire du Chemin de fer.	DÉSIGNATIONS CADASTRALES.		NATURE DE CULTURE de chaque PARCELLE.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS SUR LA MATRICE DES ROLES.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES RÉELS OU PRÉSUMÉS TELS.	CONTENANCES SUPERFICIELLES	
	SECTIONS.	NOMBRES.				A OCCUPER d'après le plan parcellaire du chemin de fer.	TOTALES A ACQUÉRIR.
						hect. ares. cent.	hect. ares. cent.
COMMUNE DE COLLONGES.							
5	B les Varennes.	67	Terre.	Cinquin (Claude), à Island.	Cinquin (Claude), à Island.	2 80	2 80
6	id.	68	id.	Genevay (Jean-Claude), fils d'André.	Genevay (Jean-Claude), fils d'André.	7 02	
22	id.	96	id.	Idem.	Idem.	5 66	10 68
7	id.	69	id.	Genevay (Pierre), fils de Jean, Paradis.	Genevay (Pierre), fils de Jean, Paradis.	11 55	11 55
8	id.	70	id.	Beney (André), à Saint-Cyr.	Beney (André), à Saint-Cyr.	16 52	16 52
11	id.	71	id.	Coillet (Pierre), fils de Joseph.	Coillet (Pierre), fils de Joseph.	7 51	
89	id.	80	id.	Vergnaix (Joseph), fils d'Antoine.	Vergnaix (Joseph), fils d'Antoine.	5 58	10 69
14	id.	163	id.	Idem.	Idem.	5 45	
56	id.	83	id.	Martin, rentier à Lyon.	Martin, rentier à Lyon.		
59	id.	111	id.	Idem.	Idem.		
39	id.	111	id.	Idem.	Idem.	16 68	22 11
40	id.	111	id.	Idem.	Idem.		
41	id.	111	id.	Idem.	Idem.		
46	id.	111	id.	Idem.	Idem.		
18	id.	86	id.	Genevay (Claude), fils d'André.	Genevay (Claude), fils d'André.	4 65	4 65
19	id.	91	id.	Guillot (Pierre), Pirolet.	Guillot (Pierre), Pirolet.	5 75	4 85
128	id.	250	id.	Idem.	Idem.	1 10	
21	id.	96	id.	Torchon (Pierre), fils de Pierre.	Torchon (Pierre), fils de Pierre.	4 10	4 10
25	id.	92	id.	Guillot (Jean) fils, couvreur-maçon.	Guillot (Jean) fils, couvreur-maçon. } Indivis.	5 45	5 45
26	id.	97	id.	Genevay (Barthélemy).	Genevay (Barthélemy).	5 51	5 51
27	id.	98	id.	Bernoud (Pierre), à Collonges.	Bernoud (Pierre), à Collonges.	5 94	
28	id.	99	id.	Gauthier (Antoine), à Saint-Cyr.	Gauthier (Antoine), à Saint-Cyr.	4 21	12 92
33	id.	104	id.	Idem.	Idem.	4 77	
29	id.	105	id.	Idem.	Idem.	4 59	4 59
34	id.	106	id.	Bertrachon (Pierre), tailleur d'habits.	Bertrachon (Pierre), tailleur d'habits.	2 28	2 28
33	id.	107	id.	Ravier (César-Henri-Martin), rentier à Lyon.	Ravier (César-Henri-Martin), rentier à Lyon.	6 02	6 02
47	id.	108	id.	Vondière (François), à Collonges.	Vondière (François), à Collonges.	5 54	5 54
50	id.	115	id.	Perrot (Louis), à Fontaines.	Perrot (Louis), à Fontaines.	5 97	5 97
51	id.	120	id.	Valençot (Jean-Marie), dit Mame, à S'-Rambert.	Valençot (Jean-Marie), dit Mame, à S'-Rambert.	2 83	
52	id.	125	id.	Dupuis (Jean), à Collonges.	Dupuis (Jean), à Collonges.	2 57	7 59
110	id.	125	id.	Collet (Jean), fils de Joseph, Valençot (Jean.)	Collet (Jean), fils de Joseph.	2 59	
55	id.	126	id.	Idem.	Idem.	4 50	4 50
79	id.	126 bis	id.	Genevay (Pierre), fils de Jérôme.	Genevay (Pierre), fils de Jérôme.	5 15	5 15
84	id.	152	id.	Idem.	Idem.	4 05	
88	id.	155	id.	Genevay (Pierre), fils de Jérôme.	Genevay (Pierre), fils de Jérôme.		14 72
88	id.	127	id.	Vergnaix (Joseph), fils d'Antoine.	Vergnaix (Joseph), fils d'Antoine.	10 67	
88	id.	128	id.	Mercier (Pierre-Joseph).	Mercier (Pierre-Joseph).		
88	id.	163	id.	Idem.	Idem.	10 17	10 17
88	id.	164	id.	Vignat (Pierre), fils de Lambert.	Idem.		
88	id.	164	id.	Mercier (Pierre-Joseph).	Idem.		
60	id.	132	id.	Mercier (Pierre-Joseph).	Idem.		
63	id.	132	id.	Brochay (Jean), fils de Gaspard, à Collonges ; Genevay (Jean), fils de Jean-Claude, Guillot (Jean-François), et Gubian (Louis), à Lyon.	Guillot (Jean-François).	8 06	8 06
64	id.	140	id.	Brochay (Jean), fils de Gaspard, à Collonges ; Genevay (Jean), fils de Jean-Claude, Guillot (Jean-François), et Gubian (Louis), à Lyon.	Genevay (Jean), fils de Jean-Claude.	7 85	7 85
68	id.	140	id.	Idem.	Idem.	5 60	
72	id.	145	id.	Demoydière (Auguste), à Lyon.	Demoydière (Auguste), à Lyon.	5 44	
73	id.	145	id.	Idem.	Idem.	7 21	
74	id.	145	id.	Idem.	Idem.	4 07	
75	id.	145	id.	Idem.	Idem.	4 00	
76	id.	145	id.	Idem.	Idem.	4 56	49 22
80	id.	145	id.	Idem.	Idem.	4 46	
81	id.	154	id.	Idem.	Idem.	4 11	
82	id.	154	id.	Idem.	Idem.	2 72	
100	B les Chargeurs	154	id.	Idem.	Idem.	4 40	
100	id.	177	id.	Idem.	Idem.	5 09	
69	B les Varennes.	177	id.	Idem.	Idem.	5 56	
77	id.	145	id.	Guillot (Jean-Louis) à Saint-Cyr.	Guillot (Jean-Louis), à Saint-Cyr.	8 52	8 52
90	B les Chargeurs	130	id.	Allard (Jacques).	Allard (Jacques).	4 57	6 85
78	B les Varennes.	171	id.	Idem.	Idem.	2 46	
84	id.	131	id.	Servandon (Antoine).	Servandon (Antoine).	4 21	4 21
85	id.	155	id.	Valençot (Jean), dit Mame, à Saint-Rambert.	Mercier (Henriette), à Collonges.	2 66	2 66
87	id.	"	id.	Idem.	Drivet (Antoine), à Collonges,	7 69	7 69
93	B les Chargeurs	162	id.	Juillet (Antoine), à Couzon.	Juillet (Antoine), à Couzon.	7 75	7 75
95	id.	172	id.	Valençot (Jean), fils de Damiens, à Collonges.	Valençot (Jean), fils de Damiens, à Collonges.	5 58	5 58
94	id.	174	id.	Vignat (Pierre), fils de Lambert.	Vignat (Pierre), fils de Lambert.	2 40	2 40
95	id.	174	id.	Deléchaux, à Lyon.	Vignat (Pierre), fils de Lambert.	5 61	5 61
96	id.	175	id.	Beney (Jean-Marie), à Saint-Cyr.	Deléchaux, à Lyon.	1 56	1 56
97	id.	176	id.	Beney (Jean-Marie), à Saint-Cyr.	Beney (Joseph-Marie), à Saint-Cyr.	2 09	2 09
105	id.	184	id.	Vondière (Claude), fils d'André.	Vondière (Claude), fils d'André.	4 85	4 85
106	id.	185	id.	Vergnaix (Antoine), fils d'Alexis.	Vergnaix (Antoine), fils d'André.	4 81	4 81
107	id.	190	id.	Beney (Jean), Goy.	Beney (Jean), Goy.	2 10	2 10
						A REPORTER	2 99 30 2 99 30

NUMÉROS du plan parcellaire du Chemin de fer.	DÉSIGNATIONS CADASTRALES.		NATURE de chaque PARCELLE.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS SUR LA MATRICE DES ROLES.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES RÉELS OU PRÉSUMÉS TELS.	CONTENANCES SUPERFICIELLES	
	SECTIONS.	NUMÉROS.				A OCCUPER d'après le plan parcellaire du chemin de fer.	TOTALES A ACQUÉRIR.
						hect. ares. cent.	hect. ares. cent.
111	B les Chargeurs	193	Terre.	Vergnais (Joseph).	REPORT	2 99 50	2 99 50
114	id.	193	id.	Ayné (Joseph), fils de Jean.	Vergnais (Joseph).	2 57	2 57
115	id.	193	id.	Idem.	Ayné (Joseph), fils de Jean.	1 72	
118	id.	200	id.	Idem.	Idem.	4 97	12 41
126	id.	219	id.	Idem.	Idem.	3 94	
116	id.	198	id.	Morel (François).	Idem.	1 78	
129	id.	235	id.	Idem.	Morel (François).	1 13	2 93
117	id.	199	id.	Mercier (Pierre-André).	Idem.	1 80	
119	id.	211	id.	Drivet (Barthélemy).	Mercier (Pierre-André).	2 43	2 43
122	id.	»	id.	Idem.	Drivet (Barthélemy).	5 97	3 61
123	id.	218	id.	Vergnais (André), fils d'Antoine, à Collonges.	Idem.	1 64	
124	id.	215	id.	Bernard (Guillaume).	Vergnais (André), fils d'Antoine, à Collonges.	1 75	1 73
131	id.	254	id.	Idem.	Bernard (Guillaume).	1 61	2 11
125	id.	214	id.	Bernard (Catherine), veuve Doux.	Idem.	0 50	
id.	id.	220	id.	Guillot (Pierre), Pirolet.	Bernard (Catherine), veuve Doux.	1 81	1 81
127	id.	231	id.	Demoydière (Auguste), à Lyon.	Mercier (Pierre-Joseph).		
id.	id.	252	id.	Idem.	Demoydière (Auguste), à Lyon.	4 68	4 68
152	id.	256	id.	Tramoy (Paul).	Idem.		
153	id.	257	id.	Bernard (Jean), fils d'Alexis.	Tramoy (Paul).	0 77	0 77
154	id.	248	id.	Marnas (Claude).	Bernard (Jean), fils d'Alexis.	0 57	0 57
123	id.	249	id.	Torchon (Pierre), fils de Pierre.	Marnas (Claude).	0 50	0 50
156	id.	251	id.	Dupin (André).	Torchon (Pierre), fils de Pierre.	0 72	0 72
140	id.	284	Jardin.	Fléchet (Claude-Louis).	Dupin (André).	0 10	10
140 bis	id.	»	Bassin.	Idem.	Fléchet (Claude-Louis).	16 96	18 09
141	id.	»	Chemin.	Idem.	Idem.	1 15	
214	C RocheBouzon	»	id.	Commune de Collonges.	Commune de Collonges.	5 22	
257	id.	»	id.	Idem.	Idem.	0 96	4 90
155	B les Varennes.	285	Pré.	Idem.	Idem.	0 72	
154	id.	183	Jardin.	Gaudemard (Guillaume), à Lyon; Pipy et Four-	Pipy (Philippe).	3 44	3 44
159	id.	283	Jardin.	nier, Quai, tireur d'or, à Lyon.			
167	id.	»	Pré.	Blaise (Aug.), Dérand (Claude), Riondel, à Lyon;	Riondel, à Lyon.	10 54	10 54
168	id.	286	Jardin.	Guilloud (Christ.), Mercier (Ant.), Cafe, avocat.	Cafe, avocat.	5 79	5 79
172	C Port de Collong	10	Jardin.	Idem.	Gaudemard (Guillaume), à Lyon.	23 06	31 26
173	id.	12	id.	Colas (dame).	Idem.	6 20	
175	id.	»	Maison.	Idem.	Colas (dame).	3 13	4 11
174	id.	5	Jardin.	Venard (Jean), boulanger.	Idem.	0 98	
id.	id.	4	id.	Idem.	Venard (Jean), boulanger.	3 04	3 04
174 bis	id.	5	id.	Mercier (Pierre-André).	Idem.		
184	id.	11	id.	Dumas (Antoine) fils.	Mercier (Pierre-André).	0 22	0 22
190	id.	15	id.	Pelissier (François), à Lyon.	Pelissier (François).	3 01	3 01
id.	id.	14	id.	Dumas (Antoine) fils.	Dumas (Antoine) fils.	12 96	
232	Roche Bouzon.	76	Vigne.	Idem.	Idem.	13 60	30 88
195	Port de Collong.	»	Littoral de la Saône	Idem.	Idem.	4 52	
id.	id.	19	Jardin.	Guenin-Billon.	Guenin-Billon.	0 19	
id.	id.	20	id.	Idem.	Idem.		
196	id.	21	id.	Idem.	Idem.	30 98	31 17
id.	id.	22	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	23	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	33	id.	Morel (Etienne).	Trouvé, à Lyon.		
201	id.	34	id.	Jay (François-Noël), à Lyon.	Idem.	11 54	11 54
id.	id.	33	id.	Barbier (Suzanne), à Lyon.	Idem.		
id.	id.	58	id.	Jay (François-Noël), à Lyon.	Idem.		
203	id.	42	id.	Coumère, à Lyon.	Coumère, à Lyon.	44 50	44 50
id.	id.	43	id.	Idem.	Idem.		
209	C RocheBouzon	53	Parc et Jardin.	Reverchon (Louis), rentier à Lyon.	Reverchon (Louis), rentier à Lyon.		
id.	id.	54	id.	Idem.	Idem.	50 14	50 14
id.	id.	55	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	57	id.	Idem.	Idem.		
215	id.	61	Pré.	Rey, docteur en médecine à Lyon.	Rey, docteur en médecine, à Lyon.	27 84	27 84
id.	id.	63	Terre.	Petetin (Armand-Félix), rentier à Lyon.	Idem.		
id.	id.	66	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	64	id.	Idem.	Idem.		
215	id.	69	id.	Idem.	Idem.	25 20	
id.	id.	70	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	71	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	72	id.	Idem.	Idem.		
221	id.	»	Allée plantée.	Idem.	Idem.	17 94	1 54 62
222	id.	»	Vigne.	Idem.	Idem.	2 25	
id.	id.	64	Terre.	Idem.	Idem.		
id.	id.	69	id.	Idem.	Idem.	1 00 93	
227	id.	70	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	71	Littoral de la Saône	Idem.	Idem.		
id.	id.	72	id.	Idem.	Idem.		
228	id.	73	Terre et Jardin.	Baucuze (Jean-Noël), et Nicolas.	Baucuze (Jean-Noël).	8 50	
id.	id.	74	Littoral de la Saône	Baucuze (Nicolas), Vondière (Claude), fils d'André	Idem.	19 94	26 73
229	id.	»	Maison.	Idem.	Idem.	5 63	
id.	id.	73	Vigne.	Baucuze (Jean-Noël), et Nicolas.	Idem.	1 14	
230	id.	74	Littoral de la Saône	Baucuze (Nicolas), Vondière (Claude), fils d'André	Baucuze (Jean-Noël).	15 27	16 79
id.	id.	75	Terre.	Biolet (Antoine), à Saint-Rambert.	Idem.	3 52	
231	id.	77 78	Terre.	Guenin-Billon.	Biolet (Antoine), à Saint-Rambert.	21 72	21 72
id.	id.	79 80	Littoral de la Saône	Verraud (Etienne).	Bernard (Barthélemy), rue Saint-Denis, 1, à la	9 68	
233	id.	81	id.	Idem.	Croix-Rousse.	3 30	12 98
id.	id.	77	Jardin.	Guenin-Billon.	Idem.		
id.	id.	78 79	Littoral de la Saône	Idem.	Verraud (Etienne).	11 73	17 56
id.	id.	80 81	id.	Verraud (Etienne).	Idem.	3 85	
id.	id.	82	id.	Teillard, négociant à Lyon.	Idem.		
id.	id.	83	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	84	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	85	Pré.	Idem.	Idem.		
id.	id.	86	Littoral de la Saône	Idem.	Idem.	76 09	87 83
id.	id.	87	id.	Idem.	Idem.	11 76	
id.	id.	88 89	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	90 91	id.	Idem.	Idem.		
id.	id.	92 93	id.	Idem.	Idem.		

Chemin communal du
pré Saint-Martin.
Chemin communal, no
25, dit ruelle Petetin.
Chemin perdu, dit ruelle
Sabot.

TOTAL. 9 78 81 | 9 78 81

NUMÉROS du plan parcellaire du Chemin de fer	DÉSIGNATIONS CADASTRALES.		NATURE DE CULTURE de chaque PARCELLE.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS SUR LA MATRICE DES ROLES.	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES RÉELS OU PRÉSUMÉS TELS.	CONTENANCES SUPERFICIELLES	
	SECTIONS.	NUMÉROS.				A OCCUPER d'après le plan parcellaire du chemin de fer.	TOTALES A ACQUÉRIR.
						hect. ares. cent.	hect. ares. cent.
COMMUNE DE SAINT-RAMBERT.							
3	A	471 bis	Enclos.	Faye (André), à Lyon.	Faye (André), à Lyon.	77 29	1 24 46
		472 bis	id.	Barbe (Jacques), à Lyon; Faye (André), à Lyon.	Idem.		
		473 bis	id.	Faye (André), à Lyon.	Idem.		
		478 bis	id.	Idem.	Idem.		
		479 bis	id.	Idem.	Idem.		
5		480 bis	id.	Idem.	Idem.	47 17	
		471	Terre.	Idem.	Idem.		
10	A Saint-Nicolas.	475	id.	Idem.	Idem.	2 52	5 46
11		»	Jardin.	Pinet (François), à Lyon.	Pinet (François), à Lyon.	2 94	
12		89	id.	Idem.	Idem.	5 65	5 65
15		90	id.	Curchot (David), aubergiste à Saint-Rambert.	Curchot (David), aubergiste à Saint-Rambert.	2 15	2 15
17		101	id.	Roullet (Jean-Antoine).	Roullet (Jean-Antoine).	2 79	2 79
18		102	id.	Combe (Claude).	Combe (veuve).	6 40	6 40
		95	in.	Idem.	Idem.		
21		99	id.	Descour (Claude), Chazottier (Mathieu).	Veuve Descour, Chazottier (Mathieu).	1 44	1 44
		98	id.	Chazottier (Mathieu).	Idem.		
21 bis		106	id.	Rey (Sigismond).	Rey (Sigismond).	5 54	5 54
22		96	id.	Pinet (François).	Pinet (François).	1 72	1 72
24		97	Terre.	Idem.	Veuve Descour.	16 85	17 65
24 bis		108	id.	Pinet (Jean-Baptiste), à Lyon.	Pinet (Jean-Baptiste), à Lyon.	0 80	
50	A Bourg.	139	Chemin.	Panneture (veuve).	Idem.	26 19	26 58
		140	Enclos.	Pinet (Jean-Baptiste), à Lyon.	Idem.		
51		141	id.	Pinet (Jean-Baptiste), à Lyon.	Idem.	0 19	
		»	id.	Rouveure (Etienne-Moïse).	Idem.		
54		143	Bassin.	Idem.	Idem.	4 55	
55		142	Etendoir.	Boirivent (Antoine).	Boirivent (Antoine).	5 44	10 56
57		»	Réservoir.	Idem.	Idem.	0 57	
43		209	Inculte.	Idem.	Idem.	20 68	20 68
		210	Enclos.	Vidal, négociant à Lyon.	Vidal, négociant à Lyon.		
44		251 bis	id.	Idem.	Idem.	1 84	
		252	id.	Idem.	Idem.		
46		208	Maison.	Silvent aîné, à Lyon.	Silvent aîné, épicier à Lyon.	0 80	5 58
48		»	Jardin.	Idem.	Idem.	0 74	
52		251	id.	Idem.	Idem.	1 44	1 44
		254	Terre.	Jusserand (Claude).	Jusserand (Claude).		
53		256	Jardin.	Chavanne (Michel).	Chavanne (Michel).	2 40	2 40
		253	Terre.	Cabin (André), à Lyon.	Veuve Chère, née Marguerite Cabin.		
72		255	id.	Aublé (Antoine-Clément), maire à S ^t -Rambert.	Veuve Aublé, à Saint-Rambert.	9 55	9 55
		303	Parc.	Idem.	Idem.		
74	B la Sauvagère.	304	id.	Talon, négociant à Lyon, rue Longue.	Talon, négociant à Lyon.	27 55	27 55
		297	Pré, verger.	Pain (Antoine), à Lyon.	Idem.		
79		300	Parc.	Favre (Pierre-Victor), négociant à Lyon.	Favre (Pierre-Victor).	24 91	24 91
		301	Terre.	Idem.	Idem.		
81		433	Bois, futaie.	Idem.	Idem.	20 82	22 29
		437	Pré.	Idem.	Idem.		
82		438	id.	Idem.	Idem.	1 47	
		»	Jardin et terrasse.	Idem.	Idem.		
83		»	Grange.	Sabran et Comp ^{ie} .	Sabran (maison Tolozan).	25 87	
		444	Bois, futaie.	Idem.	Idem.		
84		452	Bâtiments ruraux.	Idem.	Idem.	1 65	56 05
		»	Cave.	Idem.	Idem.		
93		446	Terre.	Idem.	Idem.	5 75	
		447	id.	Idem.	Idem.		
127	B de Vaques.	262	Vigne, terre et verger.	Vincent, à Lyon.	Vincent, à Lyon.	67 89	68 52
		266	id.	Idem.	Idem.		
128		267	id.	Idem.	Idem.	0 15	
		»	Source.	Idem.	Idem.		
130		»	Lavoir.	Idem.	Idem.	0 48	
		»	Bassin.	Piegay, à Lyon.	Piegay, à Lyon.		
131		268	Terre, parc.	Idem.	Idem.	0 06	
		269 270	id.	Idem.	Idem.		
132		271 272	id.	Idem.	Idem.	30 50	30 56
		273 275	id.	Idem.	Idem.		
133		276 277	id.	Idem.	Idem.	1 57	1 57
		283	Jardin.	Pureme (Jean-Baptiste).	Pureme (Jean-Baptiste).		
142		285	Jardin, verger.	Chizard, marchand de soie à Lyon.	Chizard, à Lyon.	15 65	15 65
		286	id.	Idem.	Idem.		
144		»	Pré, verger.	Micoud (François), négociant à Lyon.	Micoud (François), négociant à Lyon.	52 40	25 40
		287	id.	Idem.	Idem.		
146	B des Mûriers.	146	Jardin.	Idem.	Idem.	0 50	1 09
		»	Maison.	Marieton (André), à Lyon.	Marieton (André), à Lyon.		
148		»	Jardin.	Idem.	Idem.	0 59	
		244	id.	Idem.	Idem.		
149		»	id.	Idem.	Idem.	24 21	25 55
		»	Maison.	Idem.	Idem.		
150		»	Terre.	Idem.	Idem.	1 54	
		»	Chemin.	Commune de Saint-Rambert.	Dufaitre, huissier à Lyon.		
158		229	Terre.	Fillière, à Lyon.	Commune de Saint-Rambert.	0 96	0 96
		242	id.	Idem.	Ficler, à Lyon.		
160		243	id.	Idem.	Idem.	18 05	68 99
		237	id.	Idem.	Idem.		
162		239	id.	Idem.	Idem.	29 44	
		241	Pré.	Idem.	Idem.		
163		253	Jardin.	Charmillon (François); Lecour, à Lyon; Devers, à Lyon; Guillaume (Jacques), à Vaise.	Guillaume (François).	21 75	21 75
		240	id.	Idem.	Idem.		
167		»	Ruisseau.	Idem.	Idem.	0 50	
		»	Pré.	Idem.	Bredin, vétérinaire à Lyon.		
170		234	Chemin.	Idem.	Idem.	24 40	27 46
		»	Jardin.	Idem.	Idem.		
171		234	id.	Idem.	Idem.	2 56	
		»	Chemin.	Idem.	Idem.		
172		233	Jardin.	Idem.	Idem.	6 85	6 85
		234	id.	Idem.	Idem.		
179		»	Chemin.	Idem.	Idem.	2 04	8 16
		»	Pré.	Charmillon (François), menuisier, et Buchet, à Lyon; Devers, à Lyon; Lecour, à Lyon; Chignard, à Vaise; Guill. Jac, à Vaise; Marquety.	Idem.		
181		»	Pré.	Idem.	Idem.	6 12	
		»	Pré.	Idem.	Idem.		
182		»	Pré.	Idem.	Idem.	6 12	
		»	Pré.	Idem.	Idem.		
TOTAL						6 68 10	6 68 10

Ruisseau d'alimentation du moulin. Chemin pour le service du moulin.

Chemin longeant le ruisseau de Roche-Cardon et communiquant avec la Saône.

Ruisseau d'alimentation du moulin.
Chemin pour le service du moulin.

Chemin longeant le ruisseau de Roche-Cardon et communiquant avec la Saône.

NOMBRES du plan parcellaire du chemin de fer.	DESIGNATIONS CADASTRALES.		NATURE DE CULTURE de chaque PARCELLE.	DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES INSCRITS SUR LA MATRICE DES RÔLES.	DESIGNATION DES PROPRIÉTAIRES RÉELS OU PRÉSUMÉS TELS.	CONTENANCES SUPERFICIELLES	
	SECTION.	NUMÉROS.				A OCCUPER d'après le plan parcellaire du chemin de fer.	TOTALES A ACQUÉRIR.
						hect. ares. cent.	hect. ares. cent.
COMMUNE DE VAISE.							
1	B.	129 121	Terre.	Buchette (Jean-Joseph-François), à S'Irénée.	Buchet (Jean-Joseph-François).	75 15	75 15
6	id.	79 83	Jardin.	Petry frères, confiseurs à Lyon.	Cazalis (créanciers de la faillite).	17 27	17 27
7	id.	119 bis	Chemin d'exploitation.	Chevallier (Fr.-Mar.) cadet et Chevallier (J.-M.)	Chevallier (famille).	2 36	2 56
12	id.	85	Terre.	Chevallier (Fr.) aîné, Madel. et autres Chevallier.			
13	id.		Jardin.	Carjat (les héritiers), Ladret (Auguste), char-	Laubreaux, Paret, Bonjour et Jaquemot.	1 27	
26	id.		id.	pentier, Laubreaux et Paret.	Idem.	6 76	
28	id.		Chemin d'exploitation.	Idem.	Idem.	13 47	
32	id.	252	Terre.	Bourget (Jean-Marie).	Idem.	3 55	87 81
40	id.	251	Rue projetée.	Idem.	Idem.	48 55	
41	id.		Terre.	Idem.	Idem.	2 41	
42	id.		Rue projetée.	Idem.	Idem.	11 20	
14 bis	id.	81	Jardin.	Carjat (les héritiers).	Idem.	» 80	
18	id.		Hangar.	Idem.	Carjat (Philibert).	5 07	
19	id.		Cour.	Idem.	Idem.	» 41	5 61
14	id.		Jardin.	Idem.	Idem.	» 15	
14 bis	id.		Ruelle.	Idem.	Berger (Jean).	5 56	5 56
25	id.	85	Jardin.	Carjat (les héritiers); Ladret (Aug.), charpentier.	Carjat (Philibert), et Berger (Jean) (indivis).	» 06	06
42 bis	id.	250	Terrain à bâtir.	Laubreaux et Paret.	Ladret (Jean), dit Auguste.	5 86	5 86
43	id.	31 33 bis	Terre.	Bourget (Jean-Marie).	Idem.		
44 bis	id.	50 bis	Rue projetée.	Bourget (Jean-Marie), Certon, teneur de livres.	Faury, maçon.	1 63	1 63
52 bis	id.	30 33 bis	id.	Idem.	Comp ^e de Laubreaux, Bousquier et Carbon.	1 52 25	
54	id.	50 bis	id.	Idem.	Idem.	8 80	1 55 99
44	id.		Terre.	Idem.	Idem.	7 48	
44 ter	id.		id.	Idem.	Idem.	7 48	
52	id.	30 33 bis	id.	Idem.	Piraud, architecte (les ayant cause).	17 74	17 74
52 ter	id.	50 bis	id.	Idem.	Fauré.	17 60	17 60
53	id.	30 33 bis	id.	Idem.	Vidalin, teinturier.	17 77	17 77
55	id.		Jardin.	Idem.	Dime, banquier.	18 14	18 14
56	id.		Maison.	Idem.	Tissot, brasseur.	18 14	18 14
45	id.	32 33 34	Terre.	Idem.	Serdon, rentier.	12 80	15 93
46	id.	58	id.	Rollin (veuve et héritiers).	Idem.	5 15	
46 bis	id.		Maison et hangar.	Idem.	Rollin frères.	1 14 70	
47	id.		Chemin d'exploitation.	Idem.	Idem.	68 72	
50	id.	56	Terre.	Idem.	Idem.	50	
51	id.	204	id.	La Gare de Vaise.	Idem.	4 57	4 94 16
57	id.	29	Chantier de bois.	Rollin (veuve et héritiers).	Idem.	57 02	
58	id.		Terre.	La Gare de Vaise.	Idem.	1 98 50	
48	id.	202	Masure.	Idem.	Idem.	50 60	
49	id.		Terre.	Jourdan (André).	Idem.	59 73	
67	id.	201	id.	Idem.	Egly (Louis), négociant.	13 56	
68	id.		Maison, hangar et cour.	Idem.	Idem.	59 43	
69	id.		Terre.	Idem.	Idem.	1 74	89 66
122 bis	id.		Chemin d'exploitation.	Idem.	Idem.	1 63	
60	id.	205	Jardin et terre.	Idem.	Egly (Louis), négociant.	15 48	58
60 bis	id.	208	Fossé mère.	La Gare de Vaise (Comp ^e de).	Comp ^e des Terrains de la Gare de Vaise.	58	
61	id.	203	Jardin.	Idem.	Idem.	2 43	
62	id.		Terre.	Idem.	Idem.	5 72	
71	id.	196	id.	Idem.	Idem.	58 17	
72	id.	197	id.	Idem.	Idem.	54 50	2 46 55
73	id.	175	id.	Idem.	Idem.	81 98	
76	id.		Rue d'Occident.	Idem.	Idem.	58 05	
77	id.		Rue de la Gare.	Comp ^e de la Gare de Vaise.	Idem.	22 90	
104	id.		Rue du Pont de la Gare.	Comp ^e du Pont de la Gare.	Comp ^e de la Gare de Vaise.	56 28	56 28
74	id.		Rue Transversale.	Egly (héritiers); Journal, Laubreaux (L.-Fr.),	Comp ^e du Pont de la Gare.	12 75	12 75
63	id.	199	Terre.	et Comp ^e des Terrains de la Gare de Vaise.	Egly (héritiers); Journal, Laubreaux (Louis-Fr.),	25 20	25 20
64	id.	200	Mare d'eau.	La Gare de Vaise (Comp ^e de).	et Comp ^e des Terrains de la Gare de Vaise.	25 09	
65	id.		id.	Idem.	Journal (héritiers).	1 24	
66	id.		Terre.	Idem.	Idem.	4 54	80 22
100	id.	190	id.	Idem.	Idem.	27 25	
70	id.	198	id.	Idem.	Idem.	22 50	
73 bis	id.	175	id.	Laubreaux (François-Louis).	Idem.	40 22	
99	id.	190	id.	La Gare de Vaise (Comp ^e de).	Idem.	12 40	99 62
78	id.	174	Terre.	Idem.	Idem.	47 00	
93	id.		Maison et hangar.	Idem.	Coste (Victor), notaire.	40 61	41 03
89	id.	175	Terrain à bâtir et jardin	Saint-Olive (Francisque).	Idem.	42	
90	id.		id.	Idem.	Delahante, banquier.	91	91
92	id.		Jardin.	Idem.	Laligant (Jacques-Marie).	7 17	7 17
94	id.	187	Hangar.	Renard (Antoine).	Bontour, propriétaire.	13 72	13 72
95	id.		Cour.	Idem.	Duclos (Louis), cultivateur.	1 37	
96	id.		Maison.	Idem.	Idem.	2 29	4 84
97	id.	188	Terrain à bâtir.	Saint-Olive (Francisque).	Idem.	1 18	
75	id.	177	id.	La Gare de Vaise (Comp ^e de).	Bourgeois (Victor) et Tournier (Jean-Baptiste- Marcellin).	2 58	4 02
98	id.	189	Maison et cour.	Saint-Olive (Francisque).	Idem.	1 44	
101	id.	101	Terre.	La Gare de Vaise (Comp ^e de).	Vernange (Joseph), cordier.	2 12	2 12
102	id.	102	id.	Gayet (Claude).	Chalandon (Irénée).	18 98	18 98
103	id.	103	Jardin.	Idem.	Gaillet (Claude), jardinier.	49 55	59 63
111	id.	111	Terre.	Balmont (Claude).	Idem.	10 08	
					Balmont (Claude), jardinier.	4 52	4 82
TOTAL.						16 98 56	16 98 56



Nomme M. Chetard, juge en ce siège, et M. de Fabrias, juge suppléant, si besoin est, pour diriger les opérations du jury chargé de déterminer les indemnités.

Fait et jugé à Lyon, au Palais-de-Justice, par MM. Valois, président, chevalier de la Légion-d'Honneur, Mercier, juge, et de Fabrias, juge suppléant, appelé pour compléter le tribunal, attendu l'empêchement des titulaires, en l'audience publique de la première chambre du tribunal civil de Lyon du vendredi 10 novembre 1848.

En conséquence, la République mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution ;

A tous les procureurs-général aux près les tribunaux d'appel, à tous les procureurs de la République près les tribunaux de première instance, d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la force publique et armée, d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi ledit jugement a été signé sur la minute comme sus est dit.

En marge est la mention d'enregistrement dont la teneur suit :
Enregistré à Lyon, le 23 novembre 1848, folio 121, case 7, gratis, signé d'ASTIER.

Pour expédition, signé Ltc.

Enregistré et visé pour timbre, gratis, à Lyon, le 23 novembre 1848, folio 120, case 8, signé d'ASTIER.

Pour copie conforme :
Le secrétaire-général de la préfecture,
GAURAN.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS, GRANDE RUE MERCIÈRE, 66,
Près la place de la Préfecture.